

PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 9 décembre s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose de nommer M. Fabien BONNAFOUX, secrétaire de séance.

Après les votes, M. Fabien BONNAFOUX est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Stéphane POULET, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Chantal CARRIÉ, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Mme Fabienne BERMOND, Mme Sylvie DANIEL, Mme Sophie BOURNOT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, Mme Audrey BRUNO-GIANNINI, M. Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz), M. Fabien BONNAFOUX, M. Jean-Marie FORT, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Annick MEYNARD, Mme Virginie ESCALIER.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Alain JUNGUENÉ représenté par Mme Sylvie DANIEL
M. Gilles UGOLINI représenté par Mme Annabel GESREL-BECCATINI
M. Christophe BOSIO représenté par Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX
M. Laurent PORTELLI représenté par M. Charlie FERRERO
Mme Marion TROYAT représentée par Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Guy FERRANDEZ représenté par Mme Virginie ESCALIER

Secrétaire de séance : M. Fabien BONNAFOUX

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 27

Points à l'ordre du jour	
1.	PLAN PLURIANNUEL DE SOUTIEN ET DE PRESERVATION AU POUVOIR D'ACHAT DES TRINITAIRES
2.	DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET VILLE
3.	APPROBATION DES STATUTS DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE
4.	DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE
5.	DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE CIMETIERE DE LA VILLE 2022
6.	OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2023 JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023
7.	ADOPTION DU SEUIL PLANCHER D'EMISSION DE TITRES DE RECETTES
8.	OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2023 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS ACCORDEES PAR MONSIEUR LE MAIRE
9.	DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES) – MISE A JOUR
10.	ADMISSION EN NON-VALEUR
11.	VERSEMENT ANTICIPE D'ACOMPTE DE SUBVENTION AU CCAS POUR 2023
12.	VERSEMENT ANTICIPE D'ACOMPTE DE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES POUR 2023
13.	CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ECOLES
14.	VERSEMENT ANTICIPE D'ACOMPTE DE SUBVENTION AU SIVU LA PLANA POUR 2023
15.	CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET LE SIVU LA PLANA
16.	VERSEMENT ANTICIPE D'ACOMPTE DE SUBVENTION A TRINITE SPORTS POUR 2023
17.	INSTAURATION D'UNE TAXE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES
18.	MISE A JOUR DU REGLEMENT ET DE LA TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET/OU EXTRASCOLAIRES (3-11 ANS)
19.	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
20.	TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE : SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS COMMUNAUX ET CREATION D'UNE PARTICIPATION EN SANTE POUR LES AGENTS COMMUNAUX
21.	DEBAT SUR LA PARTICIPATION COMMUNALE EN SANTE EN FAVEUR DES AGENTS COMMUNAUX
22.	PARTICIPATION EN SANTE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION POUR LES AGENTS COMMUNAUX
23.	REVALORISATION DE LA PARTICIPATION EN PREVOYANCE POUR LES AGENTS COMMUNAUX
24.	REVALORISATION DES TITRES RESTAURANT
25.	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE, DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA TRINITE
26.	AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION D'INCINERATION DE DECHETS MENAGERS ET D'UN CENTRE DE TRI DE DECHETS SITUES 33, BOULEVARD DE L'ARIANE, EMISE PAR LA SOCIETE ARIANEO
27.	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN OPERATION D'ENSEMBLE SUR LES SITES SUAREZ CTM-JAURES A LA TRINITE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA, LA METROPOLE ET LA COMMUNE
28.	SUBVENTION ACCORDEE A L'ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT LOGIREM POUR LA REALISATION DE 23 LLS SIS 141 ROUTE DE LAGHET

29.	CONSTRUCTION DE LA SALLE CULTURELLE ET DE FESTIVITES – CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – CHOIX DU LAUREAT
30.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE PREFET DES ALPES MARITIMES ET LES SERVICES ENREGISTREURS CONCERNANT LES CONDITIONS ET LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL
31.	COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR L'ANNEE 2021
32.	COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR SUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS, ET LA REPOSE APORTEE PAR LA METROPOLE
33.	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES ET EDUCATIFS – MISE A JOUR
34.	MODIFICATION DU REGLEMENT DE VOIRIE
35.	SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE NICE AU TITRE DE CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028 – ADOPTION DE LA CHARTE D'ADHESION
36.	TARIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DES SORTIES CULTURELLES

Monsieur le Maire :

Bien, bonsoir à tous, à la fois aux Trinitaires qui sont présents et à ceux qui nous regardent puisque comme à l'habitude, nos débats sont transmis en direct sur le site de la ville. Je vous prie d'excuser la qualité de ma voix atteinte par un virus, mais qui n'est pas celui du covid je vous rassure. Mais c'est le cas de bon nombre de nos concitoyens. Je procède à l'ouverture de la séance et je passe la parole à Monsieur Fabien BONNAFOUX, secrétaire de séance pour qu'il procède à l'appel.

Monsieur Fabien BONNAFOUX est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Fabien BONNAFOUX :

Bonsoir.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

CB CB CB CB CB CB CB

Monsieur le Maire :

Je vous remercie Monsieur le secrétaire.

Avant que nous entamions nos débats, je voulais porter à la connaissance de tous les Trinitaires, la triste disparition de monsieur Jimmy GIORDANENGO, qui fut le fondateur de notre école de musique municipale, d'abord, à l'époque sous une forme associative il y a près de 40 ans, il fit prospérer cette école. Professionnellement, son talent musical de grand accordéoniste illumina de nombreuses journées et soirées notamment du sporting de Monte-Carlo. Sa présence chaleureuse et son talent étaient familiers à de très nombreux Trinitaires et au nom de tout le Conseil Municipal et des Trinitaires, j'ai adressé nos condoléances fraternelles à sa famille, qu'elle sache que nous ferons prospérer cette école de musique municipale qui est une grande fierté pour nous. Et avant que nous ayons un moment de recueillement, je voulais aussi à des milliers de kilomètres de la Trinité que nous ayons une pensée pour ces femmes et ces hommes d'Iran qui se battent pour leur émancipation, pour leurs libertés depuis l'assassinat de Masha AMINI qui n'avait commis comme crime que de refuser de porter strictement le voile islamique, et donc à la mémoire de toutes ces femmes et de tous ces hommes épris de liberté, je voudrais, et en y associant la mémoire de tous les Trinitaires récemment disparus, que nous ayons un moment de recueillement.

CB CB CB CB CB CB CB

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 29 septembre 2022

Monsieur le Maire :

J'invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 29 septembre. Y a-t-il des observations ? Madame MEYNARD vous avez la parole.

Madame MEYNARD :

Bonsoir à l'assemblée et aux personnes qui nous écoutent et présentes dans la salle, donc je vais profiter de cette prise de parole avant tout, pour féliciter monsieur Eric CIOTTI qui est élu Président du parti donc, des Républicains dont je fais partie, avec je rappelle donc 53,70% des votes. Et ce que nous souhaitons saluer aussi, c'est qu'il était le premier Niçois à être Président d'un parti politique national. Et en ce qui concerne donc, notre vote pour le compte-rendu du Conseil municipal du 19 (29) septembre 2022, nous nous abstenons, merci.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie pour cette intervention. Madame ESCALIER.

Madame ESCALIER :

Bonsoir. Juste une petite observation en page 27, je voudrais s'il est possible comment dire, de préciser que mes propos s'adressaient à Madame MEYNARD parce que lorsqu'on lit le compte-rendu, on pourrait croire que je m'adresse à vous, Monsieur le Maire et en fait à un moment donné il y avait un échange avec l'autre groupe d'opposition et donc de préciser que c'était à ce groupe que je m'adressais et non à vous, pour pas qu'il y ait de de confusion. Ensuite, c'est pas du tout sur l'ancien PV, mais sur un PV de 2021 où j'avais demandé une modification concernant les votes du budget, donc c'est le PV du 15 avril 2021 et en fait ça n'a pas été corrigé encore. Donc, il me semble que je vous l'avais déjà demandé à une précédente séance, à savoir s'il était possible de faire modifier.

Monsieur le Maire :

Bien entendu, je demande à nos services de faire ces rectifications et je vous remercie madame la Conseillère Municipale. Avant que nous passions à l'examen des délibérations, je dois vous informer que le tribunal correctionnel de Nice a débouté mesdames MARTELLO et MEYNARD et relaxé totalement le Maire que je suis, de la poursuite en diffamation engagée contre moi. Madame MARTELLO et Madame MEYNARD sont condamnées à me payer 4 000 euros au titre de l'article 800-2 du Code de procédure pénale, somme que je reverserai à la commune de La Trinité. Mesdames MARTELLO et MEYNARD me reprochaient notamment d'avoir évoqué en Conseil municipal, les fausses écritures faites par l'ancienne municipalité dans la comptabilité de la commune de La Trinité. Le tribunal a relevé que j'avais été de bonne foi et que j'avais été en droit de parler de fausses écritures comptables au vu du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la comptabilité publique de La Trinité, passées et votées par l'ancienne majorité municipale. La Chambre Régionale des Comptes a évoqué dans son rapport des écritures comptables et administratives litigieuses, non conformes aux règles de la comptabilité publique et insincères selon les termes de la Chambre. J'étais donc en droit de les qualifier de fausses, dans le sens d'une non-conformité aux exigences légales et même d'une violation de celles-ci. Comme Maire avec mon équipe depuis notre élection, nous avons eu l'occasion de tirer le bilan de cette situation, de prendre les difficiles décisions qui s'imposaient, de mener les combats nécessaires pour redresser les finances de la Ville. Aujourd'hui, grâce à ces combats et aux efforts des Trinitaires, la Commune a repris une trajectoire financière saine en sortant du réseau d'alerte des finances publiques. J'appelle mesdames MARTELLO et MEYNARD à prendre acte du jugement du tribunal et je leur tends la main une nouvelle fois, pour qu'elles participent désormais au débat public dans un esprit constructif pour l'intérêt général et pour La Trinité et comme je l'ai indiqué bien entendu, je reverserai à la commune de la Trinité, l'ensemble des sommes que les requérantes ont été condamnées à me payer. Je vous remercie. Nous passons à présent à l'examen des délibérations. C'était une déclaration qui n'appelle pas de débat le tribunal ayant tranché. Bien madame MARTELLO, vous avez la parole si vous le souhaitez.

Madame MARTELLO :

Bonsoir à l'assemblée, bonsoir aux Trinitaires qui nous écoutent. Alors, en ce qui concerne votre main tendue, je vous rappelle que nous sommes 4 dans notre groupe d'opposition et que nous arrivons à être présents sur toutes les manifestations de la commune, que nous sommes présents autant que faire se peut à toutes les commissions, que nous sommes présents à chacun des conseils municipaux et que nous participons au débat démocratique dans un esprit constructif. Un petit chiffre : sur 216 délibérations en deux ans, nous avons toujours voté en grande majorité pour des votes favorables à l'intérêt général de La Trinité. Cette grande majorité, ça fait à peu près 60% de vote pour. Il faut rappeler aux Trinitaires pourquoi madame MEYNARD et moi, nous avons été obligées de citer monsieur POLSKI devant le tribunal correctionnel. En effet, il nous était insupportable d'être l'objet de propos calomnieux, qui ont été réitérés à plusieurs reprises lors des conseils municipaux, car tout citoyen mérite le respect et en particulier de la part d'un Maire qui devrait avoir un devoir d'exemplarité. Notre honneur est sauf. Nous avons été entendues par le tribunal qui rejette votre demande d'exception de vérité. L'exception de vérité que vous demandiez : rejetée. Il faut expliquer aux Trinitaires ce que cela veut dire. L'exception de vérité rejetée, cela veut dire que vos affabulations sur les fausses écritures et la fausse vente dont vous nous accusiez, ont volées en éclat. Le

tribunal correctionnel confirme que nous ne sommes pas des faussaires et que nous n'avons pas réalisé de fausses ventes. Je lis les termes du jugement page 6 : « Attendu en effet, alors que tant les documents versés que le rapport de la Chambre démontre qu'il y a bien eu projet de vendre en 2017 un bien déterminé, qu'un acheteur s'est manifesté le 6 août 2018, qu'une promesse de vente sous conditions suspensives au profit de la Société SH Méditerranée a bien été approuvée le 27 septembre 2018, qu'un acte notarié est bien intervenu le 22 octobre 2018 et que le 22 décembre 2018 l'acheteur a bien prétendu disposer d'un financement auprès d'un établissement bancaire. Attendu dès lors que l'exception de vérité ne peut s'appliquer pour l'ensemble des termes utilisés et qu'elle sera rejetée ». Nous n'avons donc jamais fait de faux. Nous n'avons jamais fait de faux au détriment de la commune et des Trinitaires comme vous n'avez cessé de le marteler. Dites-le aux Trinitaires surtout ne vous en privez pas et si vous le voulez bien, autorisons-nous réciproquement à publier le jugement afin que tout le monde comprenne que nous avons gain de cause et que chacun puisse en apprécier la portée.

Monsieur le Maire :

Madame MARTELLO je suis obligée de vous interrompre parce que là vous êtes en train, excusez-moi ...

Madame MARTELLO :

...dernier point que je tiens à affirmer !

Monsieur le Maire :

Vous êtes en train de travestir un jugement...

Madame MARTELLO :

Pas du tout, pas du tout, non, non.

Monsieur le Maire :

J'y reviendrai, mais faites attention quand même à ce que vous dites parce que vous êtes en train de travestir un jugement.

Madame MARTELLO :

Je sais ce que je dis, je ne travestis rien du tout, ce n'est pas mon habitude. Je n'ai jamais rien travesti dans mes propos. Donc un dernier point que je tiens à affirmer : Ne dites plus jamais que nous mentons et que nous sommes des phocéens. Ne le dites plus jamais parce qu'à l'avenir, vous l'avez compris, nous nous retrouverons au tribunal.

Monsieur le Maire :

Alors madame MARTELLO pour que les choses soient claires et après je voudrais vraiment mettre un point final parce qu'il semble que même les décisions de justice aient du mal à mettre un point final à vos allégations. La conclusion du jugement est que le tribunal déboute mesdames MEYNARD et MARTELLO et les condamne in solidum à me payer la somme de 4 000 euros que je reverserai à la commune. Donc c'est vous qui m'avez attaqué en diffamation, c'est vous qui êtes déboutées, c'est vous qui êtes condamnées. Et donc puisque vous parlez des jugements et pour que les choses soient claires, il est écrit qu'il est constant que la Chambre a mis en exergue comme indiqué, des irrégularités comptables qui n'ont été que tardivement rectifiées et que dès lors le tribunal dira : « Bien fondée, l'exception de vérité dans la mesure où les écritures comptables et administratives litigieuses étaient bien non conformes et insincères selon les termes de la Chambre Régionale des Comptes et pouvant être qualifiées de fausses dans le sens d'une non-conformité aux exigences légales et même d'une violation de celles-ci. Bien l'incident est clos. Nous passons à présent à la délibération n°1 qui concerne le plan pluriannuel de soutien et de préservation.

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 29 septembre 2022

Monsieur le Maire :

Il faut que nous votions sur le procès-verbal. Qui est contre ?

Madame MARTELLO :

Monsieur POLSKI ! Monsieur POLSKI est-ce que vous êtes d'accord pour que le jugement soit diffusé ?

Monsieur le Maire :

Qui est contre le procès-verbal ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Qui est contre ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6

CBBCB

DÉLIBÉRATION N°1 : PLAN PLURIANNUEL DE SOUTIEN ET DE PRESERVATION AU POUVOIR D'ACHAT DES TRINITAIRES

Monsieur le Maire :

La délibération n°1 concerne le plan pluriannuel de soutien et de préservation au pouvoir d'achat des Trinitaires. Conformément à notre victoire au Conseil Constitutionnel, conformément à la sortie du réseau d'alerte des finances publiques qui permet à La Trinité de retrouver une trajectoire financière saine, eh bien nous allons tenir nos engagements. En tenant nos engagements bien entendu, nous nous tournons en premier lieu vers les contribuables trinitaires, les premiers touchés par la situation financière désastreuse dont nous avons hérité en arrivant aux responsabilités. Si bien que puisqu'aujourd'hui la seule ressource fiscale des communes est la taxe foncière et que d'une certaine manière, qu'on pourrait qualifier d'injuste, seul les propriétaires sont mis à contribution. Eh bien le premier engagement que nous avons pris et donc la première mesure que nous décidons est de baisser la taxe foncière. Vous conviendrez que c'est une décision assez inédite et surtout dans le contexte national ou presque chaque jour nous apprenons que des communes qui n'ont pas la même histoire que La Trinité, sont contraintes d'augmenter la taxe foncière. Nous, nous décidons de la baisser pour les raisons sur lesquelles nous avons eu de très nombreuses occasions de revenir et conformément à nos engagements, nous baisserons dès l'année 2023 lors du vote des taux d'imposition au printemps 2023, nous baisserons la taxe foncière de 10% . Nous voulons aussi et c'est un acte que nous voulons fort en direction des familles, geler les tarifs municipaux en particulier les tarifs de la restauration scolaire, des activités périscolaires que nous maintiendrons au même niveau, là où également, beaucoup de collectivités sont contraintes de les augmenter, là où évidemment le coût des matières premières, le coût des denrées augmentent, mais nous assumons de maintenir les tarifs à l'identique pour ne pas aggraver les difficultés budgétaires auxquelles peuvent être confronté un très grand nombre de nos concitoyens. Et puis, nous avons voulu aussi mettre en œuvre deux mesures pour les deux âges extrêmes de la vie, si j'ose dire. L'une concerne les personnes âgées en situation de précarité et l'autre concerne les jeunes de 0 à 18 ans. Pour les personnes âgées en situation de précarité, nous avons pris la décision de mettre en œuvre un chèque énergie aux alentours de 50 euros, mais nous demanderons à notre Centre Communal d'Action Sociale de définir le périmètre précis des bénéficiaires de ce chèque énergie puisque quel meilleur professionnel que nos professionnels du CCAS pour nous aider à préciser les contours de ce chèque énergie. Donc c'est 50 euros qui seront attribués aux personnes âgées en situation de précarité pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie. L'autre mesure elle est en direction des jeunes et elle consistera en un chèque activité jeunesse qui permettra aux jeunes de 0 à 18 ans, en tout cas des jeunes âges de la vie, de pouvoir bénéficier d'un chèque de 20 euros, bonifié à 30 euros pour les jeunes qui choisiront évidemment des associations Trinitaires pour leurs activités. Ce sont des mesures humbles, ce sont des mesures modestes, ce sont des mesures peut-être qui ne sont pas à la hauteur des grandes

difficultés que rencontrent nos concitoyens, mais ce sont des mesures que nous avons voulu prendre qui seront évidemment significatives parce que 50 euros, parce que 20 euros, parce que 30 euros, eh bien ça n'est pas rien dans le portefeuille des familles modestes et même de toutes les familles de La Trinité. Voilà comment nous souhaitons à notre modeste mesure, soutenir le pouvoir d'achat des Trinitaires. Nous reviendrons tout à l'heure aux quelques mesures que nous prendrons aussi en direction de nos agents communaux, qui pour beaucoup sont aussi des résidents trinitaires et des contribuables trinitaires et puis qui sont nos agents parce que la commune est aussi un employeur. Soutenir le pouvoir d'achat c'est tout simplement, non seulement faire preuve de solidarité et de justice sociale, mais aussi c'est permettre à notre économie de proximité, eh bien de fonctionner parce que tout ce que les ménages n'ont pas à dépenser en charge structurelles, eh bien ils peuvent éventuellement le dépenser pour leur qualité de vie, pour leur confort de vie, pour la solidarité, pour leur famille et c'est ce que nous voulons promouvoir. Voilà le sens de ce plan pluriannuel. Je précise également que pour ce qui concerne le chèque activité jeunesse, nous demanderons à la caisse des écoles de même que nous le faisons avec le CCAS pour le chèque senior, nous demanderons à la caisse des écoles de nous aider à fixer le périmètre précis. Voilà cette mesure importante que nous voulions prendre à notre échelle communale. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO.

Madame MARTELLO :

Alors nous votons pour cette décision de principe. Comme nous l'a expliqué lors de la commission des finances, votre Adjoint aux finances car effectivement elle peut permettre d'améliorer le pouvoir d'achat de certains Trinitaires. Un regret toutefois pour notre groupe, c'est celui que, eh bien une fois de plus, Nice-Matin est informé avant notre assemblée des décisions que vous prenez, parce que dès le 1^{er} décembre, vous faisiez vos annonces sur le journal Nice-Matin. Nous voulions juste de lui faire constater à cette assemblée. Merci.

Monsieur le Maire :

Il n'y avait pas de scoop si j'ose dire, puisqu'en guise d'annonce il s'agissait essentiellement de tenir nos promesses et comme vous le savez c'est quelque chose à laquelle nous sommes particulièrement attachés. Y a-t-il d'autres observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Alors les fêtes de fin d'année approchent, c'est un peu la fête, on va le voir tout au long du Conseil. Quelques observations. La première sur la forme. Vous nous présentez un package de 4 propositions qu'il faudra voter d'un bloc, c'est contraignant parce qu'il va falloir faire des choix tranchés. On peut avoir des convergences, mais il y a aussi des points de divergence. Sur le fond du contenu de vos propositions, alors je tiens juste à préciser que j'ai pas eu beaucoup de réponses lors de la commission préparatoire des finances. C'était assez approximatif, voilà, notamment sur la méthodologie, les délais. On m'a dit que ça allait être mis en place mais j'aurais voulu avoir un peu plus d'informations. Ces offres sont naturellement les bienvenues compte tenu de la situation, des crises, au pluriel, actuelles. Les Français, les Trinitaires souffrent et à tous les étages et rien ne leur est épargné. J'en viens à la diminution des 10% du taux communal de la taxe foncière, qui pour moi n'est pas à la hauteur. Alors vous allez me dire que je suis jamais contente, mais en tout cas pour les Trinitaires je trouve que le compte n'y est pas. Pour être claire, je vais parler en pourcentage et non en point afin que la compréhension soit meilleure. Lorsque vous avez augmenté les taux en 2021 pour les raisons que nous avons tous en tête, vous vous étiez engagé ici en séance et dans les divers médias à rétribuer dès que possible et de revenir sur le taux de 2020. Ce fut chose faite l'an dernier avec l'effort fiscal consenti par les propriétaires trinitaires. La sortie du réseau d'alerte en étant la matérialisation budgétaire. Concrètement 2020, nous avons une taxe foncière à 19,91%, en 2021 38,55 %, ce qui a quand même rapporté plus de 8 millions d'euros il semble, 2022 51,91% avec les -3% qui ont déjà été annoncés, soit sur deux ans, 32% d'augmentation. Cette année le SIVOM Val de Banquière et la commune ont eu gain de cause auprès du Conseil Constitutionnel sur l'oubli de la compensation de la T.H.. La commune vient d'encaisser un peu plus d'un million d'euros pour la compensation de l'année 2021 et il en sera de même très prochainement en début d'année, un autre million pour la compensation de 2022, soit environ 2,2 millions

en quelques semaines et c'est bien heureux pour nous. Sur cette compensation exceptionnelle aussi, vous vous étiez largement exprimé en disant que vous la rétribuerez à l'euro près. Malgré l'effort fiscal, malgré l'encaissement des 2 millions, vous proposez une diminution de 10% qui va porter le taux donc de 51,91 à 41,91, et donc nous sommes très loin des 19,91% de 2020. Vous tenez partiellement vos engagements auprès des Trinitaires. L'augmentation des coûts énergétiques, des coûts des matières premières, la construction de la nouvelle salle ne doivent pas être des raisons de non rétributions financières. Les foyers fiscaux trinitaires doivent pouvoir retrouver une feuille d'imposition supportable. Alors au début de mon propos, je faisais un clin d'œil aux cadeaux et aux fêtes de fin d'année. Il faut rappeler que ce qui va être voté maintenant, va être payé essentiellement par, encore une fois, ceux qui payent uniquement l'impôt et que c'est un nouvel exemple, que les collectivités territoriales viennent pallier les mauvaises décisions de l'État et voilà, c'est encore les communes qui se substituent à l'Etat. La Trinité est solidaire vous l'avez dit et c'est tant mieux pour tous ceux qui vont pouvoir en bénéficier. Alors une question Monsieur le Maire s'il vous plaît, pourquoi ne rendez-vous pas aux contribuables dès cette année, la totalité de leur dû comme vous vous étiez engagé ? Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Alors madame ESCALIER, je confirme que nous tenons nos engagements et peut-être est-il utile, même si nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, mais de préciser un certain nombre d'éléments techniques qui ne sont pas évidents à comprendre et notamment pas pour l'ensemble de la population, mais qu'on peut toujours réexpliquer et c'est nécessaire. Comme vous le savez, le choc fiscal, l'augmentation considérable de fiscalité qu'ont vécue les citoyens trinitaires était due à deux paramètres. Le premier paramètre c'était la situation désastreuse que nous venons encore d'évoquer et qui a été largement et très objectivement décrite par la Chambre Régionale des Comptes, par l'audit financier, qui était ce déficit structurel où chaque année il manquait 10% du budget communal à la commune. Ce qui malheureusement, malgré les irrégularités très graves dans les écritures publiques, eh bien n'avaient pas pu être masquées puisque c'était une réalité factuelle. Ça c'était la première chose. La deuxième chose c'est cette fameuse non-compensation de la taxe d'habitation qui nous a fallu combattre, que La Trinité a combattu rejointe par les autres communes du SIVOM, que La Trinité a combattu et où La Trinité, c'est la Ville de La Trinité et je dois dire, les Trinitaires peuvent être fiers que le Conseil Constitutionnel ait rendu justice à la Ville de La Trinité. Ça restera dans les annales et grâce à cela, l'ensemble des communes du SIVOM Val de Banquière, l'ensemble des communes de France concernées ont pu avoir cette compensation où tout le monde nous disait, vous ne gagnerez pas. J'ai rencontré des parlementaires, j'ai rencontré des ministres qui m'ont dit mais n'y pensez pas, vous ne gagnerez pas. Heureusement que nous avons eu quelques parlementaires pour nous soutenir, de notre territoire je pense notamment à Dominique ESTROSASSONE, Sénatrice et à Philippe PRADAL, Député. Nous avons eu quelques soutiens, mais nous avons mené cette bataille. C'est La Trinité qui l'a emportée. Et donc ces effets combinés, cette double peine avaient entraîné une augmentation considérable et aujourd'hui quand on écoute votre démonstration, je pense que vous avez compris mais je vois ce que c'est les propos de tribune ou parfois voilà, on présente les choses de telle manière que ça semble être plutôt défavorable à la municipalité. Mais les chiffres que vous évoquez, ils ne viennent que confirmer ce que j'ai dit en début de séance, c'est-à-dire que nous tenons point par point nos engagements, parce qu'évidemment quand on regarde les pourcentages sur la feuille d'impôt de cette année, personne ne peut rien y comprendre parce qu'il s'est passé ceci de spécifique, que la fiscalité du département et que l'ancienne fiscalité du SIVOM ont été intégrées. Donc, quand on regarde le taux communal, il est considérable. Mais nous, je le redis, nous baissons même plus que l'augmentation qui avait été produite par la non-compensation de la taxe d'habitation, grâce à nos efforts, grâce aux économies que nous avons mené, grâce au travail acharné que font nos services pour aller chercher des subventions tous azimuts. J'en profite pour remercier le Conseil Régional qui vient de m'informer de l'attribution d'une subvention de 200.000 euros pour la rénovation de ce lieu magnifique trinitaire qu'est l'ancienne école de l'Eau-Vive, dont nous avons fait l'école de musique et des arts. Tout ce travail, toutes ces économies, toutes ces recherches de subventions, tout ce travail mené effectivement en grande partie aussi par l'Adjoint aux finances et pour lequel est venu la semaine dernière, le Directeur départemental des finances publiques, ici

dans la salle où nous sommes, c'est-à-dire le plus haut fonctionnaire des finances publiques de ce Département. Qu'est-il venu faire ? Saluer le spectaculaire redressement des finances communales. Tout ce travail aujourd'hui, il nous permet effectivement de baisser les impôts. Alors peut-être que pour vous ça n'est pas assez, ça n'est jamais assez, on voudrait toujours payer moins, mais compte-tenu de ce redressement, compte-tenu de tous les efforts que les Trinitaires ont faits, eh bien nous, nous considérons qu'il est de notre devoir de reverser le prix de ces combats, de reverser le prix de ces efforts et de le faire scrupuleusement, ce que nous faisons. Alors il est vrai que l'État a annoncé une augmentation des bases, de la valeur des bases qui risquent d'atténuer un peu la force de notre baisse communale d'impôts et donc la baisse, elle sera peut-être moins grande que ce qu'elle aurait été s'il n'y avait pas eu cette augmentation des bases de l'État. Mais je peux vous dire que la baisse d'impôts sera très significative et ce n'est que justice. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Madame MEYNARD vous vous abstenez ou vous votez pour ?

Madame MEYNARD :

Je vote pour.

Monsieur le Maire :

D'accord vous êtes pour. Je vous remercie. Bien, merci pour ce vote.

Vote du Conseil :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 2

03030303030303

DÉLIBÉRATION N°2 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET VILLE

Monsieur le Maire :

Je passe à présent la parole à Monsieur Jean-Paul GENIEYS, notre valeureux Adjoint aux finances, qui va donc rapporter les délibérations suivantes : la délibération n°2, la délibération n°3 et la délibération n°4 et suivantes, mais enfin bon regardons-les, les unes après les autres. La délibération n°2 concerne une décision modificative du budget de la Ville. Vous avez la parole Monsieur l'Adjoint.

Monsieur GENIEYS :

Merci Monsieur le Maire. Donc la délibération n°2 est la 3^{ème} et dernière décision modificative budgétaire de l'année 2022 qui permet d'acter les derniers ajustements de l'année. L'année 2022, bon je reviens pas là-dessus, constitue une année budgétaire exceptionnelle et un retour à un équilibre consolidé, pérenne. La sortie du réseau d'alerte et la venue du DDFIP en mairie pour souligner le respect absolu de notre engagement partenarial en atteste. Alors les principaux ajustements budgétaires concernent évidemment en premier lieu, l'encaissement de la dotation correspondant à la TH compensée pour 2021 qui est effective, soit 1 009 095€ et la modification actée du coefficient correcteur de 2022, entraînant une recette fiscale supplémentaire de 1 059 000€ versés dès la fin de l'année intégralement. Alors ensuite, c'est plutôt technique, ensuite nous avons renforcé, non il y a quand même une chose importante, renforcé et augmenté nos investissements dans les écoles en 2022, en particulier sur la rénovation thermique afin d'anticiper sur la crise du prix de l'énergie avec une augmentation globale de 20% de l'autorisation de programme initiale sur les écoles. Pour l'année 2022, nous abondons nos crédits d'investissement de 140 000 €. Les modifications complémentaires inscrites dans la présente DM concernent notamment en dépense l'ajustement des salaires, la correction d'imputation pour les indemnités de renégociation de la dette auprès de la SFI, l'admission en non-valeur à la demande du Trésorier pour les titres non recouvrables, le versement au SIVU La Plana pour le remplacement du jeu de cour.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations ? Je soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 6

CCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°3 : APPROBATION DES STATUTS DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Monsieur le Maire :

La délibération n°3 concerne l'approbation des statuts du budget annexe cimetière. Vous avez la parole monsieur GENIEYS.

Monsieur GENIEYS :

Les délibérations N° 3, 4 et 5 concernent le fonctionnement du budget annexe que nous avons mis en place à partir du 1° Janvier 2022 pour nous conformer aux recommandations de la chambre régionale des comptes. Ce budget gère la construction, l'entretien et la vente de caveaux dans le cimetière de La Trinité. Cette activité ayant un caractère industriel et commercial et de ce fait étant soumise à la TVA doit être réalisée en régie dotée de statuts et de l'autonomie financière. La régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation et un Directeur. Les statuts en fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement. Il vous est d'abord proposé d'adopter ces statuts qui figurent en annexe.

Monsieur le Maire :

Cela fait partie là-aussi de tout cet assainissement du fonctionnement, mais le conseil d'exploitation du cimetière y gèrera simplement voilà, des sujets très techniques liés aux caveaux et donc il nous est conseillé de ne pas dépasser 3 dans le nombre de membres du conseil d'exploitation. J'ai voulu que comme dans toutes les instances, une opposition soit représentée. Il se trouve que par la force des choses le groupe, l'autre groupe, madame ESCALIER est plus représentatif de par les votes du 15 mars 2020 et donc c'est Monsieur RAZAFINDRALAMBO qui représentera son groupe. Mais sachez madame ESCALIER, qu'évidemment toutes questions que vous vous poseriez feraient l'objet d'une réponse précise rapide. Voilà, ayez toute confiance sur le fait que rien ne soit totalement transparent dans ce conseil d'exploitation du cimetière auquel nous tenons, où ne se prendront pas des décisions très stratégiques dont vous seriez exclue, c'est une histoire de fonctionnement. L'idée, oui mais vous savez initialement les services disaient bon mais voilà, on fait trois, c'est trois de la majorité, c'est parce que c'est quelque chose qui doit fonctionner de façon efficiente. J'ai dit non. Respectons strictement l'engagement que j'ai pris que dans toute instance, l'opposition soit représentée. Mais voilà, nous aurons d'autres occasions et notamment toutes les commissions que nous avons créés et auxquelles vous siégez et où vous apportez votre voix. Alors d'abord la délibération n°3 sur les statuts, s'il n'y a pas d'observation, je soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 2

CCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°4 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Monsieur le Maire :

La délibération n°4 , il s'agit donc de désigner les membres.

Monsieur GENIEYS :

C'est cela donc, la délibération n°4 qui fait suite à la 3, concerne la désignation des membres du conseil d'exploitation du budget annexe, vente de caveaux et je vous propose mes chers collègues de bien vouloir adopter les points suivants. En premier lieu, il faut créer le conseil d'exploitation du budget annexe puis fixer à trois le nombre de sièges. Le conseil d'exploitation sera présidé par le Maire et nous devons à présent voter pour désigner les trois membres. Alors est-ce que le vote se fait je pense à main levée ? Sauf dispositions contraires ?

Monsieur le Maire :

Oui alors, qui est contre un vote à main levée ? Bon personne donc je propose que nous votions, vous avez raison monsieur l'Adjoint, à main levée. Donc nous proposons que soient désignés : monsieur Jean-Paul GENIEYS et Monsieur Didier DAVID, Adjoint et monsieur RAZAFINDRALAMBO, Conseiller Municipal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

03030303030303

DÉLIBÉRATION N°5 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE CIMETIERE DE LA VILLE 2022

Monsieur le Maire :

Délibération n°5, monsieur l'Adjoint.

Monsieur GENIEYS :

Et enfin concernant les caveaux, la délibération n°5 concerne l'ajustement des crédits votés au budget annexe, ventes de caveaux au cours de cette année et qui constate pour cette année un montant de recettes de 32 000€ et un montant de dépenses identique.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopter à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

03030303030303

DÉLIBÉRATION N°6 : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2023 JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire :

Délibérations n°6, concernant l'ouverture de crédit d'investissement 2023 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023. Monsieur l'Adjoint, si vous voulez expliquer aux citoyens.

Monsieur GENIEYS :

C'est une délibération classique, chaque année et qui crée l'ouverture des crédits d'investissement 2023 jusqu'à l'adoption du budget primitif afin d'assurer la continuité des paiements auprès des fournisseurs dès le début de l'année et en conformité avec des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Il vous est demandé d'autoriser cette consommation de crédit d'investissement à hauteur de 25% des crédits votés en investissement hors dettes en 2022 voilà.

Monsieur le Maire :

Voilà puisque le budget et les taux d'imposition seront votés au printemps et d'ici là bien entendu, il faut fonctionner. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

OOOOOOOO

DÉLIBÉRATION N°7 : ADOPTION DU SEUIL PLANCHER D'ÉMISSION DE TITRES DE RECETTES

Monsieur le Maire :

La délibération n°7 concerne l'adoption du seuil plancher d'émission de titres de recettes, monsieur l'Adjoint.

Monsieur GENIEYS :

Oui donc dans cette délibération, conformément au décret du 07/04/2017 , visant le seuil des poursuites à 15 euros et en prenant compte le coup de traitement des titres de recettes pour la collectivité et pour la Direction des finances publiques, nous proposons de n'émettre des titres de recettes qu'à partir de 15 euros voilà.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations sur ce point technique ? Et là aussi élaboré en conformité avec la coopération extrêmement saine que nous avons avec les services de l'État pour le redressement des finances communales. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

OOOOOOOO

DÉLIBÉRATION N°8 : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2023 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS ACCORDEES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire :

La délibération suivante concerne le commerce et c'est donc monsieur TAFER qui va la rapporter. Elle concerne l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2023. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller municipal délégué au commerce.

Monsieur TAFER :

Merci. Bonsoir mes chers collègues. Vu la loi numéro 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ; vu le Code du Travail et notamment ses articles L.3132-26 et R.3132-21 portant sur l'obligation de consulter au préalable les organisations d'employeurs et les salariés dans le cadre des dérogations dominicales ; vu la demande de dérogation au repos dominical de la société Auchan

adressée à Monsieur le Maire de La Trinité en date du 13 septembre 2022 ; vu la demande de dérogation au repos dominical de la société ACTION à Monsieur le Maire de La Trinité en date du 28 septembre 2022 ; vu les courriers adressés par la commune le 6 octobre 2022 aux organisations syndicales et aux employeurs conformément aux dispositions précitées ; vu le courrier de la commune de La Trinité en date du 6 octobre 2022 adressé à Monsieur Christian ESTROSI, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur sollicitant l'avis du conseil métropolitain ; considérant que le nombre maximum de dérogations dominicales autorisées pour une année est de 12 jours ; considérant que le nombre de jours de dérogations sollicitées est de 9 par la société Auchan et pour la société ACTION à La Trinité ; considérant qu'un arrêté municipal fixant les jours d'ouvertures dominicales accordés pour l'année 2023 doit être pris avant le 31 décembre 2022 ; considérant qu'au préalable à la prise de cet arrêté municipal, une consultation préalable de l'organe délibérant de la commune est requise ; considérant qu'il convient de distinguer les activités à prédominance alimentaire, des autres activités. Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir un, approuver les commerces de détail, la liste des dimanches fixés dans le cadre des dérogations dominicales pour l'année 2023, sur le territoire communal sous réserve de la conformité à la réglementation départementale comme suit : commerces de détail à prédominance alimentaire, je vous donne les dates aussi ?

Monsieur le Maire :

Peut-être donnez effectivement les dates de dérogation d'ouverture.

Monsieur TAFER :

OK. Pardon donc, 15 janvier 2023, 2 juillet 2023, 3 septembre 2023, 26 novembre 2023, 3 décembre 2023, 10 décembre 2023, 17 décembre 2023, 24 décembre 2023 et 31 décembre 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants à engager toutes les formalités administratives requises liées à cette décision je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Parfait, il s'agit là d'une délibération habituelle bien entendu qui concerne les dates classiques d'ouverture du dimanche. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

OB OB OB OB OB OB OB

DÉLIBÉRATION N°9 : DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES) – MISE A JOUR

Monsieur le Maire :

Je passe à présent à nouveau la parole à Monsieur Jean-Paul GENIEYS, Adjoint aux finances pour la délibération n°9, vous avez la parole Monsieur l'Adjoint.

Monsieur GENIEYS :

Merci Monsieur le Maire. Donc cette délibération n°9 concerne les délégations d'attributions du conseil municipal à Monsieur le Maire. Le conseil municipal a possibilité de déléguer au Maire certaines attributions afin de faciliter la bonne marche de l'administration municipale. Il est nécessaire de gagner en agilité pour conclure des emprunts aux meilleurs taux, actuellement dans un contexte d'extrême volatilité des taux en raison de la crise énergétique, inflationniste et financière. Le plafond nouvellement proposé équivaut au remboursement annuel moyen estimé de la dette communale. La commune de La Trinité s'inscrit durablement entre 2020 et 2026 dans une trajectoire solide de désendettement progressif et d'assainissement de ces finances. Il est proposé de modifier cette délégation relative à la réalisation des

emprunts destinés au financement des investissements prévus budgétairement. Délégation donnée au Maire de La Trinité pour la durée de son mandat, en rehaussant la limite du plafond autorisé des emprunts contractés et l'autoriser à procéder à la réalisation des emprunts dans la limite de 1,3 million € et suite à la commission des finances qui a précédé ce conseil, il a été décidé de faire en sorte que, alors il faut bien comprendre le problème : actuellement quand on doit toper, on doit toper dans les 24, 48 heures les choses sont claires. Mais il a donc été décidé que la commission des finances serait avant toute négociation, convoquée, mais avec un délai extrêmement court, dans les 24 heures pour être informée et se prononcer sur ces opportunités-là. Et je crois que vous avez le projet de délibération rectifié.

Monsieur le Maire :

Voilà la délibération est sur table monsieur l'Adjoint. Donc pour essayer d'être le plus didactique pour ceux qui nous écoutent, effectivement la commune se désendette, chaque année nous désendettions la commune. Pour les investissements, il est de saine gestion de pouvoir emprunter pour investir, mais aujourd'hui, nous pouvons encore à ce stade continuer d'emprunter à des taux inférieurs à ceux des emprunts actuels. Je rappelle d'ailleurs que nous avons tenu la renégociation d'un certain nombre d'emprunts extrêmement instables et je voulais vous féliciter Monsieur GENIEYS pour le travail que vous avez accompli de renégociation. Souvenons-nous quand même que lors de la dernière renégociation, nous avons pu avant la flambée des taux, renégocier un emprunt qui était indexé sur l'inflation. Tenez-vous bien, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, si nous ne l'avions pas renégocié, nous aurions des taux des emprunts communaux anciens, madame MARTELLO, qui continueraient d'exploser sans limite. C'est comme ça que l'avait dit l'organisme bancaire lui-même. Nous, nous avons contenu un taux extrêmement raisonnable : 1,17 alors même qu'aujourd'hui, n'y pensons même pas parce que ça nous donnerait la migraine. Donc, nous avons renégocié des taux fixes et sains et dans les emprunts que nous pourrions être amenés à prendre pour les investissements communaux, eh bien nous continuons à désendetter la commune et c'est l'objet de cette délibération, c'est de pouvoir faire en sorte que, quand nous avons une opportunité bancaire qui se présente, de pouvoir saisir cette opportunité sans l'alourdir. Alors évidemment avec un devoir d'information qui est le mien à chaque conseil municipal et aussi pour intégrer une proposition qui a été faite par l'opposition, madame ESCALIER, en commission des finances, parce que c'est comme ça que nous voyons le travail de démocratie de proximité. Ces commissions, elles sont pas juste pour se faire plaisir. On les fait pour entendre les propositions intéressantes qui peuvent être faites et quand madame ESCALIER a dit : « Bon puisqu'effectivement réunir le conseil municipal c'est trop lourd, est-ce que vous ne pouvez pas réunir au moins la commission des finances sans délai ? » Eh bien évidemment, nous avons considéré que nous devons le faire et donc c'est pour ça qu'il y a une nouvelle délibération sur la table. Mais tout ça va nous permettre de continuer. L'investissement et le désendettement. Y a-t-il des observations ?

Madame ESCALIER :

Effectivement, sujet abordé en commission des finances : il s'agit de donner l'autorisation au maire de signer seul, sans avis du conseil municipal, des emprunts bancaires jusqu'à 1,3 millions. 1,3 millions, ce n'est pas une paille ! ce n'est pas rien. Si je peux comprendre qu'il faut aller vite car les taux changent rapidement, parfois du jour au lendemain, et que réunir le conseil municipal est complexe et prend du temps, j'ai proposé une alternative, qui est de réunir la commission des finances pour information. En 24 heures, les membres peuvent se réunir et donner un avis.

Monsieur le Maire :

Très bien.

Madame ESCALIER :

Je vous remercie d'avoir retenu ma proposition qui nous permet de travailler en toute transparence.

Monsieur le Maire :

Très bien, merci Madame ESCALIER de reconnaître ce travail effectivement constructif que nous pouvons mener. Je sou mets donc cette délibération aux voix qui est contre qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 4

030303030303

DÉLIBÉRATION N°10 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire :

Délibération n°10, monsieur l'Adjoint.

Monsieur GENIEYS :

Oui, la délibération n°10 concerne l'admission en non-valeur sur une liste que vous avez en annexe, qui sont des types de recettes émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la Ville. Ce sont de vieux impayés, qui malgré diverses relances du Trésor public sont restés lettres mortes. Il convient donc, ce sont des propositions qui sont faites tous les ans par la DDFIP qui ne peut plus de toute façon agir pour faire recouvrir ces sommes et il convient donc de les admettre en valeur et je vous répète que la liste, vous en avez la liste en annexe.

Monsieur le Maire :

Voilà, là-aussi une procédure habituelle conforme et assez résiduelle, si j'ose dire. Y a-t-il des observations sur cela ? S'il n'y en a pas qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°11 : VERSEMENT ANTICIPE D'ACOMPTE DE SUBVENTION AU CCAS POUR 2023

Monsieur le Maire :

Délibération n°11. Alors, les délibérations peut-être 11, 12 notamment, il y a la 16 aussi, notamment la même chose. Expliquez monsieur l'Adjoint.

Monsieur GENIEYS :

Bon très rapidement, donc c'est la même situation que pour le budget de la Ville. Donc la 11 concerne le CCAS et le fonctionnement du CCAS et le versement anticipé d'acompte de subvention au CCAS pour 2023. Donc le CCAS doit faire face à des dépenses dès le début de 2023, avant la perception des recettes. Le vote du budget primitif aura lieu au cours du premier trimestre. Le versement des subventions ne peut intervenir qu'après la préparation du budget primitif et il est donc nécessaire de délibérer là, enfin d'autoriser le versement d'un acompte de la subvention communale. Alors cet acompte, le montant maximum de cet acompte est fixé à 30 % de la subvention allouée au titre de l'exercice 2022, soit 105 000 €.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Donc la délibération n°11 est soumise au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°12 : VERSEMENT ANTICIPE D'ACOMPTE DE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES POUR 2023

Monsieur le Maire :

Délibération n°12, c'est la même chose pour la caisse des écoles.

Monsieur GENIEYS :

C'est exactement la même. Donc, au niveau de la caisse des écoles, pareil, on est sur le versement de 30 % de subvention allouée au titre de 2022 et qui pour la caisse des écoles est de 22 500 €.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Je rappelle d'ailleurs que la caisse des écoles, dont la création à La Trinité remonte à la belle époque de la grande 3^{ème} République qui fonda l'école laïque et obligatoire et qui était en sommeil depuis de nombreuses années et nous avons voulu la maintenir et lui donner du sens et donc aujourd'hui, c'est la caisse des écoles à La Trinité qui s'occupe de ce qu'on appelle les politiques volontaristes que nous menons en matière d'éducation. Je pense notamment à la classe orchestre, cette magnifique initiative que nous avons eu avec l'Éducation Nationale et qui permet à des enfants sur le temps scolaire de pouvoir apprendre la musique ; un instrument qui est mis à disposition par la collectivité, ce peut être le violon, la guitare, la basse tout cela est porté financièrement par notre caisse des écoles. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°13 : CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ECOLES VERSEMENT ANTICIPE D'ACOMPTE DE SUBVENTION A TRINITE SPORTS POUR 2023

Monsieur le Maire :

Délibération n°13 concerne la convention financière entre la Ville et la caisse des écoles justement.

Monsieur GENIEYS :

Oui donc, le budget de la Ville fait l'avance des charges de personnel et dépenses qui rentrent dans le périmètre d'activité de la caisse des écoles. Donc il convient de régler cela par une convention financière qui permettra les refacturations nécessaires. Donc la caisse des écoles s'engage à rembourser en fin d'année à la commune, les frais et charges engagés dans le cadre de ses missions sur production d'un état détaillé. Ce sera essentiellement le montant des rémunérations supportées par la commune qui concerne les agents mis à disposition et effectuant des prestations. C'est aussi une proratisation des frais d'entretien des locaux utilisés, frais de mise à disposition des véhicules de transport collectif et la caisse des écoles en contrepartie, percevra le cofinancement de la CAF et de tout autre organisme.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°14 : VERSEMENT ANTICIPE D'ACOMPTE DE SUBVENTION AU SIVU LA PLANA POUR 2023

Monsieur le Maire :

Délibération n°14.

Monsieur GENIEYS :

Alors qui est vraiment dans la suite logique des délibérations antérieures et qui concerne le versement anticipé d'acompte de subvention au SIVU la Plana. C'est le même principe et au niveau du SIVU la Plana, comment dire, le montant maximum accordé avant le vote du budget et de 30%. C'est le même principe donc on est sur un versement anticipé de 21 748 €.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°15 : CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET LE SIVU LA PLANA

Monsieur le Maire :

La délibération n°15 concerne la convention financière entre la Ville et le SIVU la Plana.

Monsieur GENIEYS :

Pareil, il s'agit d'établir une convention financière entre la ville et le SIVU de la Plana. Le budget de la Ville de La Trinité fait l'avance des charges de personnel et dépenses en lien avec les missions du syndicat intercommunal du groupe scolaire la Plana et il convient d'établir une convention financière afin de permettre les refacturations nécessaires.

Monsieur le Maire :

Alors là aussi, pour être didactique. Qu'est-ce que le SIVU la Plana ? Le SIVU la Plana c'est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, dont la seule vocation est de gérer la coopération entre la Ville de La Trinité et la Ville de Cantaron pour les enfants qui sont accueillis à l'école de la Plana puisque des enfants de Cantaron sont accueillis sans dérogation à l'école de la Plana et donc il s'agit de répartir les charges et là-aussi, nous avons cherché à ce que la répartition des charges soit juste et je salue le travail qui a été mené dans l'intérêt du contribuable trinitaire. Qui est contre ? Enfin y a-t-il des observations ? Il y en a pas je crois. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°16 : VERSEMENT ANTICIPE D'ACOMPTE DE SUBVENTION A TRINITE SPORTS POUR 2023

Monsieur GENIEYS :

Et pour finir sur ces délibérations-là, cela concerne les versements anticipés d'un acompte de subvention à Trinité Sports pour leur permettre effectivement de fonctionner normalement avant le vote du budget. Donc, c'est exactement le même principe d'acompte maximum versé de 30% du montant de l'année 2022 et c'est ce qui correspond à 25 890 € pour 2023.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO ?

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire :

Vous ne prendrez pas part vote, c'est bien noté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°17 : INSTAURATION D'UNE TAXE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Monsieur le Maire :

Délibération n°17, monsieur l'Adjoint.

Monsieur GENIEYS :

Oui alors la délibération n°17 concerne l'instauration d'une taxe sur la cession à titre onéreux des terrains qui sont ou qui deviendront constructibles. Il est impératif pour la commune de pouvoir aménager les abords des zones non bâties qui deviendraient constructibles. La commune ne souhaite pas faire porter aux contribuables trinitaires actuels de nouveaux aménagements rendus nécessaires par de nouvelles constructions. La taxe sur les cessions de terrains nus devenus constructibles prévue par l'article 1529 du Code Général des Impôts est instituée sur délibération par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents pour l'élaboration des documents locaux d'urbanisme. Il est proposé au Conseil municipal l'instauration d'une taxe de 10% sur les plus-values de cession à titre onéreux des terrains nus qui deviendront constructibles dans le futur.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations, merci ? Voilà alors peut-être un mot là-dessus, il y a probablement assez peu de terrains nus qui deviendront constructibles, mais certains peuvent le devenir pour des projets d'intérêt général et dans un souci d'urbanisme harmonieux. Mais on sait aussi, combien parfois les appétits des promoteurs peuvent être amenés à déstabiliser les équilibres. Nous voulons d'une certaine manière, nous donner tous les moyens d'influer sur les équilibres urbanistiques harmonieux et donc en instaurant cette taxe, eh bien nous participons à cet aménagement. Encore une fois, il ne s'agit jamais de dire qu'on ne doit rien construire à La Trinité. Toutes les semaines, presque tous les jours, j'ai des Trinitaires qui viennent me dire : « mais il y a telle ou telle parcelle de ma famille sur laquelle j'aimerais bien pouvoir construire pour moi, pour mes enfants. » Voilà, il faut que nous puissions construire, mais il faut le faire dans des endroits qui ne pénalisent pas la qualité de vie de nos concitoyens, voilà. Y a-t-il des observations ? Non il n'y en a pas, donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

03030303030303

DÉLIBÉRATION N°18 : MISE A JOUR DU REGLEMENT ET DE LA TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET/OU EXTRASCOLAIRES (3-11 ANS)

Monsieur le Maire :

La délibération n°18 et les quelques suivantes concernent l'éducation, l'une de nos priorités et donc je passe la parole à Madame la Première Adjointe en charge de l'Education pour la délibération n°18 qui concerne la tarification des accueils périscolaires et extrascolaires et je rappelle, puisque c'était notre premier débat du jour, que nous avons décidé de geler, c'est-à-dire de ne pas augmenter les tarifs municipaux. Vous avez la parole madame l'Adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Merci Monsieur le Maire. Alors dans cette délibération, il s'agit simplement de corriger une erreur de tarification qui s'était glissée dans la précédente délibération. En effet, le tarif qui avait été appliqué au mercredi ski était le tarif des mercredis périscolaires classique. Donc le montant pour le mercredi ski reste inchangé par rapport aux autres années. Le plancher est de 15 €, le plafond de 25 € pour le régime général notamment. Donc, il s'agit simplement de corriger une erreur matérielle.

Monsieur le Maire :

Merci madame l'Adjointe. C'est aussi l'occasion de saluer cette très belle action que sont les mercredis ski qui est une action ancienne que nous avons voulue perpétuer et renforcer. Voilà une cohorte de petits Trinitaires qui, chaque mercredi partent tôt le matin, vont skier, cassent la croûte au pied des pistes. Tout cela, financé par la collectivité et d'ailleurs bien subventionné par des organismes extérieurs puisque la Caisse d'Allocations Familiales évidemment est un financeur important de ce dispositif et donc nous avons voulu le perpétuer et même le renforcer. Y a-t-il des observations ? et le Conseil Départemental bien entendu est également un financeur de ce très beau dispositif. Evidemment le Conseil Départemental est un partenaire indissociable de l'action communale puisqu'il est d'ailleurs propriétaire d'une partie de notre gymnase, de notre Palais des Sports. Monsieur RAZAFINDRALAMBO vous aviez une observation ?

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Oui très rapidement, c'est une erreur matérielle qu'il faut réparer et évidemment nous voterons pour.

Monsieur le Maire :

Merci pour votre intervention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

03030303030303

DÉLIBÉRATION N°19 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire :

La délibération n° 19 concerne madame l'Adjointe, le tableau des emplois permanents et au moment où nous parlons des emplois permanents, je salue l'élection des représentants du personnel puisque les élections professionnelles ayant eu lieu dans tout le pays le 8 décembre, eh bien une nouvelle équipe a été élue. Il faut dire d'ailleurs que c'est une nouvelle équipe qui est un changement dans la continuité puisque

un grand nombre des agents qui étaient déjà représentants du personnel le sont toujours et donc nous saluons leur élection. Vous avez la parole madame l'Adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Merci monsieur le Maire. Donc la présente délibération traite du tableau des emplois permanents de la collectivité. Donc quelques petites informations, s'il y a des questions éventuellement on y répondra par la suite. Pour anticiper la reprise de compétences de la petite enfance, vous trouverez en dernière page la création des cadres d'emplois d'éducateurs jeunes enfants et d'infirmiers. Par contre, une petite coquille s'est glissée dans la délibération donc en dernière page, évidemment le nombre d'emplois n'est pas pourvu, mais ils sont bien vacants. Voilà ça sera modifié ultérieurement, concernant les infirmiers en soins généraux ou hors classe. D'autres petites précisions, mais elles ont été données dans la note de synthèse qui vous a été fournie. Je pense que vous avez pu constater que nous avons supprimé le poste de directeur adjoint des services. Nous procédons aussi à certaines suppressions ou créations. Les suppressions peuvent être dues à des départs en retraite qui n'ont pas été forcément remplacés. Elles peuvent être également dues au changement de grade, en raison de la réussite à l'examen professionnel pour les agents qui ont été retenus et également dans le cadre de la promotion interne. Les postes créés ne seront pas forcément pourvus et ne donneront pas lieu automatiquement à embauche. Ils permettent simplement une plus grande flexibilité dans les recrutements si le besoin se fait sentir.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Alors ce tableau des emplois permanents est modifié suite à la reprise des compétences que vous avez décidée et que, bien entendu, je regrette. Le tableau est incomplet notamment sur la partie petite enfance. Vous avez notifié les infirmières et les EJE, il manque les auxiliaires de puériculture, les CAP petite enfance et le cuisinier, sans eux la crèche elle n'ouvre pas. Alors je ne sais pas si c'est un oubli, si c'est une méconnaissance du fonctionnement. Il y manque également les ETAPS puisque vous allez reprendre la compétence sportive. Donc c'est peut-être dans un deuxième temps que vous allez compléter le tableau, je suppose ?

Monsieur le Maire :

Alors madame ESCALIER, simplement pour que l'on soit à l'aise et je parlais tout à l'heure des représentants du personnel, là on sent votre connaissance évidemment, d'un sujet qui procède d'une collectivité dont vous êtes un agent donc je pense qu'il faut que d'une certaine manière, que nous gardions une forme de réserve sur ce sujet quand on l'évoque avec vous. Simplement peut-être effectivement, ce que vous voulez dire et qu'on peut préciser vis-à-vis des citoyens, même si on l'a déjà évidemment évoqué en Conseil municipal, c'est que la commune dans le prolongement de la récupération de la compétence enfance, nous avons récupéré le périscolaire, l'extrascolaire en direct, qui étaient jusqu'à présent délégués au SIVOM Val de Banquière. Dans le prolongement de cette récupération de compétences qui s'est déroulée au mieux, du côté de la commune, du côté du SIVOM Val de Banquière, du côté des agents qui sont aujourd'hui des agents communaux et de façon neutre pour les finances de la commune et du SIVOM Val de banquière, dans le prolongement, nous souhaitons effectivement et nous allons récupérer d'autres compétences particulièrement importantes. Parmi elles, la petite enfance, la crèche sera à la rentrée prochaine une crèche communale. La compétence sportive, le sport sera à la rentrée prochaine. Je parle de la rentrée de septembre 2023, une compétence communale, avant l'année olympique en 2024 et donc et par ailleurs, la jeunesse qui est une autre compétence qui avait été déléguée au SIVOM Val de Banquière sera en septembre 2023, une compétence communale. Ces compétences ont été bien rendues pour le compte de la commune. Le fait de les récupérer est strictement neutre financièrement puisque tout ce que nous consommons si j'ose dire, nous le payons. Simplement, la récupération de compétences, elle permettra de mettre davantage encore en synergie notre compétence éducation, qui est au cœur de l'action communale et de

ces autres compétences. Et bien entendu, dans cette perspective de récupération de compétences, nous avons encore un peu de temps, nos services travaillent et bien entendu, tous les postes dont ont besoin les compétences jusqu'ici déléguées, eh bien seront récupérées de façon neutre pour la commune. Nous avons en ce moment un travail très précis entre les services de la commune et les services du SIVOM Val de Banquière, avec les agents. J'en profite aussi pour rassurer là où j'entends parfois des inquiétudes et c'est bien normal, j'espère que ces inquiétudes ne seront pas alimentées parce que j'entends parfois de l'irrationnel qui circule et donc vous m'offrez madame ESCALIER, l'occasion de rassurer les agents, les assistantes maternelles. Je tiens à dire que lorsque nous aurons récupéré la compétence petite enfance, nous aurons bien entendu, un relais d'assistante maternelle et que cette récupération de compétences ne s'accompagnera d'aucune régression du service public, mais au contraire seulement d'amélioration, nous l'espérons. En tous les cas, je veux être particulièrement ferme dans la réassurance vis-à-vis des agents, vis-à-vis des familles parce que bien entendu, quand il y a du changement, ça peut provoquer de l'inquiétude. Mais je suis le garant de la permanence du service public, la permanence de la qualité de ce service et bien entendu, si nous faisons cela, ça n'est que pour faire mieux. Voilà, donc évidemment le tableau des emplois permanents est quelque chose qui est adapté en permanence et qui le sera. Je profite aussi de cette délibération sur les agents communaux pour saluer l'arrivée de certains agents. Je crois que j'avais eu l'occasion à la rentrée de saluer l'arrivée de Madame CHARONDIERE, nouvelle Directrice de l'Education et elle est dans la salle, je ne la ferai pas rougir, mais en saluant l'arrivée de Madame GRISONI qui est assise à la droite du Major CIVALERO et qui est donc son Adjointe, qui est amenée à prendre de grandes responsabilités au sein de notre collectivité et dans la Police Municipale. On me taquine parfois en me disant que tous les Directeurs sont des Directrices dans cette collectivité, eh bien nous croyons en l'égalité entre les femmes et les hommes et donc oui, effectivement j'assume chère Madame BOURNOT, Déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes. Vous m'y incitez d'ailleurs souvent, mais vous n'avez pas besoin d'insister beaucoup parce que c'est un principe fondamental qui nous rassemble et qui cimente aussi d'exécutif municipal, celui de l'émancipation de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'idée de confier des responsabilités parmi les plus importantes à des femmes dans l'administration communale est une idée qui nous anime. Voilà et donc j'en profite pour saluer tous les agents. Je vois aussi dans le public je crois, madame SARDO qui est Responsable de l'Action Culturelle et qui est aussi en charge d'une politique particulièrement importante que nous menons en direction de la culture parce que l'éducation et la culture sont des piliers dont nous avons tant besoin dans les temps obscurs que nous affrontons. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

03030303030303

DÉLIBÉRATION N°20 : TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE : SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS COMMUNAUX ET CREATION D'UNE PARTICIPATION EN SANTE POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire :

Madame l'Adjointe vous avez la parole pour la délibération n°20 qui concerne le soutien au pouvoir d'achat des agents communaux.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Merci monsieur le Maire. Donc effectivement, nous aimons les trajectoires, les plans pluriannuels et comme en matière de bâtiments communaux ou dans d'autres domaines, nous souhaitons vous présenter dans cette délibération une trajectoire pluriannuelle qui concerne le soutien au pouvoir d'achat des agents communaux avec la création notamment d'une participation santé pour les agents communaux, en prévision des obligations à venir 2025 et 2026. Mais également des améliorations sur la protection

prévoyance et enfin, sur une revalorisation du titre-restaurant. Donc, par le biais de cette délibération, nous instituons une trajectoire pluriannuelle. La loi comme je vous l'ai dit, nous impose une participation obligatoire pour la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents. Cette protection pour le risque santé sera applicable pour janvier 2026 et pour le risque prévoyance pour janvier 2025. Le plan de soutien que nous vous présentons au pouvoir d'achat des agents grâce aux mesures suivantes, incite vraiment notamment, pour ce qui est de la prévoyance et pour la mutuelle à pouvoir aider les agents à ne pas faire abstraction des mutuelles et des prévoyances qui vont leur permettre un cadre de vie amélioré. Donc, au niveau de la participation santé, nous souhaitons instaurer une participation santé à hauteur de 10 € par mois par agent et 2 € par mois supplémentaire par enfant à charge fiscalement jusqu'à ses 20 ans. Concernant la revalorisation des titres-restaurant, ils passeront de 6 € en valeur à 7 € avec une participation paritaire. Concernant la revalorisation de la participation prévoyance qui aujourd'hui est de 5 € par mois et par agent, elle passera dès 2023 à 7 € et ainsi dépassant l'obligation légale qui est fixée par le législateur. Ce plan de soutien représentant un montant estimé entre 240 et 324 € par agent dès 2023, se poursuivra régulièrement jusqu'en 2026 pour atteindre un montant estimé entre 444 € et 580 € par agent. La participation mutuelle pour 2026 sera à hauteur de 16 € par mois minimum par agent. La revalorisation des titres-restaurants atteindra 9 € par titre et la revalorisation de la participation prévoyance atteindra 10 € par mois dépassant ainsi dès 2023 les obligations légales.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie madame l'Adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER, vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Juste une petite remarque concernant la valeur faciale du ticket restaurant. Vous parlez de soutien au pouvoir d'achat. Ce qui aurait été bien c'était peut-être de prendre les deux tiers et de laisser un tiers à la charge de l'agent parce que là vous augmentez à 7 euros, mais l'agent qui payait 3 €, va être obligé de payer entre guillemets 3,5 €. Donc lui aussi, va déboursier plus. Il aura plus, mais il va déboursier plus. Ça aurait été peut-être mieux de prendre en charge les deux tiers de la valeur faciale par la commune et un tiers par l'agent. Là on aurait pu effectivement parler de gain de pouvoir d'achat. Après pour le reste comme vous l'avez dit, ce sont des obligations réglementaires et c'est bien heureux que la commune participe pour les agents.

Monsieur le Maire :

Je reconnais là, madame ESCALIER les arguments de la CGT, mais comme je suis pour le rassemblement républicain, cela ne me choque pas que l'organisation politique que vous portez reprenne les arguments de la CGT. Je considère que l'union sacrée pour l'intérêt général est ce que notre pays a vécu de plus noble dans les grandes heures de son histoire. Toujours est-il qu'on peut toujours faire plus madame ESCALIER, mais nous faisons comme nous pouvons et d'une certaine manière, je vous entendais en début de conseil critiquer le fait que nous ne baissions pas encore plus les impôts et dans le même conseil, vous me demandez de faire encore plus pour les agents de la commune. Alors comme nous nous sommes des gens cohérents, nous faisons le maximum que nous pouvons pour les agents communaux et nous baissions les impôts d'une façon rationnelle et tenable et nous l'assumons dans une logique de progrès social, mais de progrès mesuré et soutenable par la commune. Y a-t-il d'autres observations ? madame MARTELLO vous allez la parole.

Madame MARTELLO :

Alors nous, nous voterons pour parce que même si c'est une petite amélioration, c'est quand même une petite amélioration pour le pouvoir d'achat des agents.

Monsieur le Maire :

Merci Madame MARTELLO. Bien, je sou mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°21 : DEBAT SUR LA PARTICIPATION COMMUNALE EN SANTE EN FAVEUR DES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire :

Madame l'Adjointe, vous avez la parole pour la délibération n°21 qui ne sera pas soumise au vote.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Qui ne sera pas soumise au vote effectivement puisque c'est un débat qui nous est imposé sur la participation communale sur la santé en faveur des agents. Donc juste quelques mots pour introduire le débat. La loi du 2 février 2007 a ouvert la possibilité aux employeurs de contribuer au financement des garanties de protection sociale de ses personnels. Ce principe a été décliné dans les trois fonctions publiques. L'ordonnance du 17 février 2021 renforce cet engagement en obligeant les employeurs publics à participer au financement d'une partie de la complémentaire santé et de la prévoyance. Cette ordonnance prévoit également un débat obligatoire dans chaque assemblée délibérante sur les garanties accordées aux agents au titre de la protection sociale complémentaire. Quelques mots sur les enjeux de la protection sociale complémentaire. Elle s'inscrit dans une politique de prévention afin d'éviter les situations précaires et permettant ainsi d'éviter aussi un renoncement aux soins. C'est un levier important dans l'amélioration de la qualité de vie des agents. Actuellement, la protection sociale complémentaire à La Trinité concerne uniquement la prévoyance. A ce jour, comme je l'ai dit tout à l'heure, elle est de 5 € par agent par mois. Aujourd'hui, il y a 68 agents qui adhèrent à la garantie maintien de salaire et la participation de la ville s'élève à environ 4 000 €. Le nouveau cadre posé par l'ordonnance du 17 février 2021 concerne le risque santé, le risque prévoyance. Concernant le risque santé, deux dispositifs sont possibles. D'une part, conclure une convention de participation avec un organisme de protection ou encore participer directement au financement sur la base d'un contrat labellisé souscrit par l'agent. La collectivité souhaite aujourd'hui proposer le choix de participer directement aux mutuelles des agents car en effet, la mise en place d'un conventionnement particulier nécessite un travail en profondeur que nous mènerons, mais qui aujourd'hui ne nous permettait pas d'adapter ces mesures dès 2023. J'ouvre donc le débat.

Monsieur le Maire :

Voilà c'est un débat formel, mais vous l'avez très bien expliqué, il y a une possibilité qui serait offerte et que ne nous interdisons pas au contraire, d'explorer : c'est la création d'une mutuelle communale. Je suis pour la création d'une mutuelle communale. Nos services travaillent sur cette hypothèse. Evidemment, comme vous l'avez bien dit madame l'Adjointe, cela prend du temps et comme nous voulions sans délai, procéder à ces améliorations, nous proposons le choix d'une participation santé, qui est aussi un choix de liberté pour les agents puisque chaque agent, au regard de sa protection complémentaire santé mutuelle ou même assurance complémentaire, verra sa participation allégée par la participation de la commune. Y a-t-il des observations dans ce débat ? S'il n'y en a pas et puisqu'il n'y a pas de vote, nous prenons acte de ce débat.

Il s'agit de prendre acte de ce débat, aucun vote n'est nécessaire

030303030303

DELIBERATION N°22: PARTICIPATION EN SANTE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire :

Et nous passons à la délibération n°22 qui concerne donc cette participation santé dans le cas d'une procédure de labellisation pour les agents communaux. Vous avez la parole madame l'Adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

C'est un peu répétitif, merci monsieur le Maire. Donc, en matière de participation santé, la présente délibération prévoit de proposer dès 2023, une participation mutuelle qui sera de 10 € par agent et de 2 € supplémentaires par enfant à charge de moins de 20 ans et comme précisé dans la délibération précédente, cette participation dépassera le cadre légal qui est imposé pour atteindre au minimum 16 € par mois par agent en 2026.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

COCOCOCOCOCO

DÉLIBÉRATION N°23 : REVALORISATION DE LA PARTICIPATION EN PREVOYANCE POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire :

Délibération n°23, vous avez la parole madame l'Adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Donc il s'agit là de la revalorisation de la participation prévoyance pour les agents communaux qui, je vous le rappelle est de 5 € par mois aujourd'hui. Donc nous souhaitons porter cette revalorisation à 7 €, dès 2023. Cette augmentation de 7 € dépasse donc les obligations légales qui sont imposées à partir de janvier 2025, par anticipation.

Monsieur le Maire :

Merci. Des observations ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

COCOCOCOCOCO

DÉLIBÉRATION N°24 : REVALORISATION DES TITRES-RESTAURANT

Monsieur le Maire :

Délibération n°24 concerne la revalorisation des tickets-restaurant. Vous avez la parole madame l'Adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Donc dernière délibération, revalorisation des titres-restaurant qui passeront dès janvier 2023, de 6 € à 7 € avec une répartition paritaire.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, précisons quand même qu'au regard de la diversité des possibilités offertes par les tickets-restaurant, les agents qui y voient la valeur vénale de leur ticket-restaurant augmenter de 1 €, eh bien c'est la définition même du pouvoir d'achat, avec un ticket restaurant à 7 €, ils ont plus de pouvoir d'achat qu'avec un titre-restaurant à 6 € et d'ailleurs ils en font profiter les commerces trinitaires et c'est un cercle vertueux et je remercie d'ailleurs les commerçants trinitaires qui souvent rivalisent aussi de créativité pour pouvoir offrir un repas à la hauteur du montant du ticket-restaurant. Quelques nouveaux commerçants se sont installés, j'y vois le bon signe de la politique que nous menons pour soutenir le commerce de proximité, que ce soit la valorisation de l'espace public, la création de ces arrêts minute sur le boulevard Général de Gaulle qui permettent de facilement fréquenter les commerces et donc au moins trois commerces de proximité se sont installés dans les derniers mois. Je pense notamment à un commerce de bio en plein centre, je pense notamment à un commerce de fruits et légumes en plein centre, qui en plus vend des légumes made in Trinité quand c'est la saison et je pense aussi à un bar à sushi. Mais en disant cela, je salue aussi l'ensemble des commerçants antérieurs et qui d'ailleurs, affrontent des difficultés parce que voilà, pour les boulangers tout augmente, pour tous les commerçants le prix des matières premières qu'ils utilisent augmente et donc évidemment cela a des conséquences sur, eh bien leur activité et nous avons la responsabilité, nous réfléchissons en permanence avec eux à comment faire pour favoriser leur activité. C'est ce que nous faisons notamment avec les projets d'aménagement. Y a-t-il des observations ? Non pas d'observation, je sou mets aux voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

BOBOBOBOBO

DÉLIBÉRATION N°25 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE, DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA TRINITE

Monsieur le Maire :

Délibération n°25, concernant le règlement intérieur de la commune du CCAS et de la caisse des écoles de La Trinité. Vous avez la parole madame l'Adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Merci monsieur le Maire. Donc, il vous a été communiqué le règlement intérieur. Donc, la commune de La Trinité doit se mettre en conformité avec la règle des 1607 heures de travail annuel. Je rappelle que le Conseil Constitutionnel a considéré que la mise en place des 1607 heures au sein des collectivités locales ne portait pas atteinte au principe de libre administration des collectivités. Aujourd'hui, deux choix sont proposés aux agents : 35 heures ou 36 heures. Nous souhaitons pouvoir offrir un choix supplémentaire et ainsi favoriser et renforcer l'agilité d'organisation du personnel et consolider la nécessité du service public, notamment concernant les horaires d'ouverture. Donc aujourd'hui comme je vous le dis, deux choix possibles : 35 heures ou 36 heures. Nous rajoutons donc un troisième choix d'organisation du temps de travail avec une proposition à 37 heures hebdomadaires et 12 jours de RTT. Une petite précision sur les RTT, effectivement pour les 35 heures, il n'y a pas de RTT ; pour les 36 heures, 6 jours de RTT. A savoir qu'un jour de RTT est décompté dans le cadre du vendredi du pont de l'Ascension, tout comme la journée de la solidarité, si celle-ci n'est pas compensée dans le cadre d'une modalité définie par la hiérarchie. Ce règlement intérieur sera transmis à chaque agent dès qu'il sera voté en Conseil municipal.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie madame l'Adjointe. C'est l'occasion effectivement de dire que dans ce sujet, nous souhaitons nous conformer strictement à la loi et à la décision récente du Conseil Constitutionnel, qui préconise une mise à égalité entre les fonctionnaires d'État et les fonctionnaires des collectivités territoriales sur le temps de travail et si, comme nous l'avons montré, y compris dans ce Conseil, nous sommes pour favoriser le pouvoir d'achat de nos agents, faire en sorte que leurs conditions d'exercice de travail soit toujours meilleur, nous ne souhaitons pas d'une façon peut-être un peu démagogique, finalement nous soustraire aux obligations de la loi. Mais la proposition que vous faites, elle permettra à chaque agent de choisir effectivement sur un temps de travail égal, s'il souhaite travailler un petit peu plus par semaine et donc avoir un peu plus de jours de récupération ou pas. Ça permet une fluidité et ça permettra aussi, dans une logique gagnant-gagnant, d'augmenter dans certains secteurs le temps de présence du service public et en disant cela, je remercie l'ensemble des agents, quel que soit leur grade, quel que soit leur secteur, pour le travail qu'ils font. On a l'habitude dans le débat public de dénigrer les fonctionnaires, de ricaner, d'être sarcastique, etc.. Je peux vous dire à la tête d'une collectivité de plus de 200 agents, je peux vous dire, je me retourne vers le Directeur Général des Services, monsieur OMET qui a la charge de coordonner et de diriger l'administration en notre nom, je peux vous dire que moi, sauf quelques exceptions rarissimes, je ne connais que des agents qui ont viscéralement ancré le sens du service public, le sens de l'intérêt général, la notion de ce que c'est d'aider les concitoyens et ce service public qui n'est pas simplement un mot creux qui est quelque chose d'extrêmement concret, quand nous réintroduisons la possibilité de faire sa carte d'identité et son passeport dans les murs de l'Hôtel de Ville, quand nous réintroduisons par ce qu'on appelle des permanences France Services, des permanence de sécurité sociale, des permanences d'impôts. Quand nous réintroduisons partout du service public, c'est tout simplement pour permettre aux citoyens de considérer que dans la maison commune, c'est comme ça qu'on appelle l'Hôtel de Ville, dans la maison commune, eh bien il y a toujours quelqu'un pour les accueillir. Nous avons créé un guichet famille, alors bien sûr, tout n'est jamais parfait, je ne dis pas qu'il ne peut pas arriver qu'un citoyen arrive ne soit pas très bien accueilli à tel ou tel guichet, mais si c'est le cas, eh bien nous devons le savoir et en tous les cas nous sommes dans une perspective d'amélioration continue du service public et tous les agents publics de la collectivité en sont les maillons et je les remercie chaleureusement. Y a-t-il des observations ? Monsieur Poulet.

Monsieur POULET :

Merci Monsieur le Maire. Sur cette délibération les élus communistes s'abstiendront.

Monsieur le Maire :

C'est noté. Monsieur RAZAFINDRALAMBO.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Merci monsieur le Maire. J'aurais juste besoin, nous aurons juste besoin de quelques précisions sur ce que vous appelez la gestion automatisée du temps de travail. Savoir quel modèle vous allez adopter et nous avons noté une légère petite coquille au bas de la page 14 dans l'onglet récupérations et jours de RTT, où il est demandé que cette demande doit être adressée à la Direction des Ressources Humaines avec une copie au DGA, poste qui a été supprimé dans le délibération 19. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Alors merci Monsieur RAZAFINDRALAMBO de nous permettre de dire qu'effectivement ce règlement intérieur, qui nous a fallu modifier là pour cette question du temps de travail pour mettre la collectivité en conformité avec la loi. C'est un règlement intérieur assez ancien qui avait été rédigé par la précédente mandature municipale et que nous allons revoir parce qu'il y a effectivement un certain nombre d'erreurs, un certain nombre d'imprécisions et donc lors du Comité Technique qui est l'instance qui réunit les représentants de la collectivité élus et les représentants des agents, j'ai demandé aux agents de la collectivité que nous organisons des temps de travail pour retravailler le règlement intérieur et

effectivement le poste de Directeur Général Adjoint qui avait été créé dans la mandature précédente et dont j'avais souligné le caractère à mon sens inadapté à l'époque où je n'étais pas Maire, eh bien nous l'avons supprimé, donc nous mettrons à jour les derniers détails de ce règlement intérieur dans les mois qui viennent, en lien évidemment avec les agents parce que nous tenons beaucoup à ce travail de collaboration avec les agents publics. Pour ce qui concerne la question que vous posez concernant la gestion automatisée du temps de travail, là-aussi le rapport sévère de la Chambre Régionale des Comptes contre la gestion communale précisait que nous devons travailler dans cette nouvelle mandature et à la suite du rapport, à une gestion automatisée. Pour faire simple, c'est le système des pointeuses. Bien entendu, nous ne souhaitons pas le mettre en place brutalement, mais nous allons travailler avec les représentants des agents de la collectivité qui n'y sont d'ailleurs pas défavorables sur le principe. Nous allons travailler à un système qui puisse permettre à la fois à la collectivité d'être au clair sur le temps de travail effectif de chaque agent et à chaque agent de garder à la fois une forme de sécurité, de liberté et d'opposabilité sur son temps de travail. Evidemment, ce sont des temps de travail que nous organiserons dans les mois qui viennent.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Parce qu'il existe des systèmes de gestion automatisée de temps de travail pas forcément à la pointeuse, simplement où chaque horaire correspond à un code avec un temps de temps de travail qui est décompté, voilà qui est à la responsabilité du cadre du service, voilà et qui permet d'avoir une gestion annuelle sur le temps de travail.

Monsieur le Maire :

Ce sont des sujets sur lesquels, si vous en êtes d'accord, nous travaillerons avec les représentants des agents parce que c'est comme cela que cela doit se faire.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Oui, oui.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie madame l'Adjointe. Vous avez une précision à apporter ?

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Non, alors une petite précision effectivement, en fait le contrôle aujourd'hui est fait, mais humainement parlant, nous avons des agents enfin un en particulier qui s'occupe de ça et je pense que d'autres tâches seraient quand même plus intéressantes pour cet agent et pour les autres plutôt que de contrôler et de vérifier effectivement les feuilles d'heures qui peuvent remonter des services, etc., voilà qui suivent effectivement des fois cette procédure. Donc du coup ça pourrait aussi permettre aussi à un agent de s'épanouir dans d'autres missions voilà.

Monsieur le Maire :

Voilà tout ça effectivement avec comme fil conducteur l'amélioration continue du service public comme je l'ai évoqué. Madame ESCALIER ?

Madame ESCALIER :

Je souhaite juste une précision concernant les deux jours de RTT que vous imposez : la journée de solidarité et le pont de l'Ascension dans le cadre de la rupture du service public, si le vendredi de l'Ascension sera assuré par les autres agents ? Parce que là vous imposez la fermeture pour ceux qui ont les RTT, donc ça veut dire que les autres...

Monsieur le Maire :

Non, il est d'usage dans cette collectivité depuis des temps immémoriaux que le vendredi du pont de l'Ascension soit chômé ainsi que le jour de la Pentecôte qui, vous vous souvenez c'est un débat qui maintenant remonte à il y a bien longtemps, qui est en fait considéré comme un jour de solidarité, mais qui qui est chômé donc nous ne changeons rien à cela.

Madame ESCALIER :

Donc la mairie est fermée le vendredi de l'ascension?

Monsieur le Maire :

Oui c'est ça.

Madame ESCALIER :

D'accord.

Monsieur le Maire :

Comme c'est le cas depuis des décennies, en dehors évidemment des services d'urgence parce que bien entendu il y a des permanences. Je pense notamment à des astreintes, nous avons une astreinte des Services Techniques, nous avons une astreinte de la Police Municipale. J'en profite pour rendre hommage au travail de notre Police Municipale qui est non seulement une fierté, mais aussi qui nous protège et qui nous permet dans ce territoire si particulier de vivre en quiétude, donc bien entendu et l'état civil bien entendu, donc bien entendu tous les services publics ont une continuité d'astreinte. Mais les services habituels qui ne relèvent pas de l'urgence, depuis des décennies et nous avons voulu maintenir cela évidemment, ne fonctionnent pas pour le pont de l'Ascension. Bien, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 11

OB OB OB OB OB OB OB

DÉLIBÉRATION N°26: AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION D'INCINÉRATION DE DECHETS MENAGERS ET D'UN CENTRE DE TRI DE DECHETS SITUÉS 33, BOULEVARD DE L'ARIANE, EMISE PAR LA SOCIÉTÉ ARIANEO

Monsieur le Maire :

La délibération n°26 est une délibération qui concerne des sujets environnementaux et donc c'est à madame Emmanuelle FERNANDEZ BARAVEX, Adjointe à l'Environnement et Conseillère métropolitaine que je donne la parole pour ce sujet particulièrement important. Vous avez la parole.

Madame FERNANDEZ-BARAVEX :

Merci monsieur le Maire. Alors en ce qui concerne cette délibération, j'ai souhaité un résumé, une note de synthèse résumant au mieux les 500 pages de l'enquête publique. Nous devons donc nous prononcer, donner cet avis avant le 16, nous, Conseil municipal, avant le 16 décembre. Donc, nous sommes dans les temps. Il s'agit donc de donner l'avis de la commune sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation d'incinération de déchets ménagers et d'un centre de tri de déchets. Je voulais juste faire ces quelques rappels. C'est en 1932 qu'est construite la première usine, en 1979 l'exploitation est prise en charge par la SONITHERM et depuis que la SONITHERM donc est concédant, concessionnaire pardon, 31 avenants ont été pris sur le contrat. Depuis septembre 2021, il y a une nouvelle société qui est la société ARIANEO, qui a été désignée pour exploiter cette usine, cette nouvelle unité et pour construire le centre de tri. 2024 verra l'achèvement de la rénovation de l'installation et 2026 le centre de tri. Je voulais juste vous rappeler les objectifs du cahier des charges, notamment en matière d'impact

environnemental, c'est réorganiser les flux de circulation, l'extension de la fosse de réception des déchets existants ainsi que le stockage temporaire des balles, la maximisation de l'énergie issue de la combustion des déchets avec le remplacement des chaudières des lignes 1 à 3 et la rénovation de celles de la ligne 4, la valorisation énergétique améliorée avec de nouveaux groupes turbo alternateur, le renouvellement des aérocondenseurs dont l'objectif est de réduire l'impact sonore, le renforcement du traitement des fumées avec l'installation d'une double barrière de filtration et l'ajout d'un nouveau filtre propre dans le respect de la future réglementation européenne en matière d'émissions dans l'atmosphère. Concernant le centre de tri, c'est la réalisation de ce nouvel équipement avec une insonorisation du bâtiment et de plus à noter que la prise en charge des boues des stations d'épuration se fera pour l'ensemble des 52 stations présentes sur la Métropole. A noter qu'il est prévu une insertion paysagère, de nouveaux bâtiments offrant des espaces associatifs, l'aménagement d'un arboretum notamment et l'intégration d'un circuit de visite pédagogique. Dans ce contexte et compte tenu de la localisation géographique de l'installation relativement proche du territoire communal, le projet appelle à quelques intentions pour la Ville de La Trinité et j'ai souhaité qu'il soit pris en charge, qu'il soit pris en considération, notamment le trafic routier puisque celui-ci va augmenter en nombre de poids lourds pendant les travaux d'exploitation de l'installation de la rénovation et ensuite pendant l'exploitation. La problématique des eaux pluviales puisque celles-ci doivent être dimensionnées sur une pluie centennale. La ressource en eau ce qui est intéressant c'est la réutilisation des eaux usées permettant de diminuer la quantité d'eau nécessaire au process. Ensuite en ce qui concerne la pollution atmosphérique et le risque sanitaire, il en ressort que les valeurs en ce qui concerne les retombées atmosphériques, notamment pour la commune de La Trinité sont globalement homogènes et inférieures aux valeurs de référence nationale. Il a été mis aussi en évidence que le projet a une incidence faible sur le bruit et la qualité de l'air, laquelle est obtenue grâce à la valorisation des déchets recyclables de l'alimentation des réseaux de chaleur et de la production électrique. De plus, il y a une incidence positive sur le climat puisque la réduction des gaz à effet de serre directs, liés à la combustion sont diminués. Enfin l'évaluation prospective des risques sanitaires a montré que dans les conditions d'études retenues et en l'état actuel des connaissances scientifiques, il est considéré qu'il n'y a pas d'impact sanitaire direct lié au rejet atmosphérique du site avec un risque jugé acceptable pour les populations riveraines. En ce qui concerne les équipements sportifs, nous avons souhaité qu'il soit noté l'équipement sportif faisant référence au stade de l'Oli, celui-ci n'apparaissait pas dans l'enquête publique. En ce qui concerne, de plus le titre de Natura 2000, sachant que le territoire trinitaire est intéressé par le site de Natural 2000, il est important de comprendre s'il y avait des incidences ou pas. Il en relève que, suite donc aux évaluations, les absences d'incidences résiduelles notables sur les espèces Natura 2000. Donc, je vous propose d'émettre un avis favorable sur cette demande.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie madame l'Adjointe pour ce travail. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER, vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Alors une proposition de modernisation et d'agrandissement de l'usine de traitement des déchets de l'Ariane. Alors je me souviens d'un temps pas si lointain, monsieur le Maire, où vous preniez des positions quand même bien différentes concernant l'implantation d'équipements de traitement des déchets sur notre commune. Alors ce type d'équipement, vous disiez qu'il n'avait pas sa place en centre-ville, oui, que ça n'avait pas sa place en centre-ville, je parle du terrain Collet du Moulin, du terrain Attia puisqu'il devait y avoir une usine de traitement des déchets inertes et qui ne produisait pas, qui n'était pas très contraignante, mais bon voilà. Moi, je partageais cet avis effectivement. Je rappelle qu'à cette assemblée, l'usine de l'Ariane avait fait en son temps l'objet d'échanges avec le comité de défense des intérêts de L'abadie qui était porté à l'époque par un Trinitaire, monsieur CLOSSE, notamment sur les questions environnementales. Alors maintenant que vos relations avec le maire de Nice sont au beau fixe, est-ce que vous ne pourriez pas lui proposer de créer cet équipement sur la plaine du Var, à l'ouest, histoire d'équilibrer un peu les infrastructures indispensables mais dont personne ne veut. Est-ce que les habitants de l'Ariane ont-ils moins

d'importance que ceux des autres quartiers ? Ceux de L'abadie, Saint-André, La Trinité toutes ces personnes pourraient bénéficier aujourd'hui d'un environnement peut-être un peu plus agréable, moins pollué, plus propre et question : comment vont s'articuler les travaux du tram avec ceux du site puisqu'apparemment il y a une superposition des dates ? L'enquête publique est déjà très bien avancée, donc on pense que la décision est déjà actée. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Bien, je vous remercie madame ESCALIER de donner l'occasion, même si nous y reviendrons tout à l'heure dans le conseil, l'occasion de développer la façon dont La Trinité a pris toute sa place au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur, dont elle est la 5^{ème} commune hors Nice, la commune la plus importante en rive gauche du Var au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur. Et là où hélas, lorsque vous étiez dans l'exécutif municipal comme Adjointe malheureusement, je le déplorais, La Trinité n'était sans doute pas assez considérée par absence de volontarisme de l'exécutif municipal, aujourd'hui chacun le constate, La Trinité a pris toute sa place. Je suis, vous l'avez dit effectivement dans l'exécutif métropolitain au nom des Trinitaires. Je suis vice-Président de la Métropole au nom des Trinitaires et effectivement, je participe à l'ensemble des décisions stratégiques de la Métropole Nice Côte d'Azur, à commencer par celles qui se prennent sur le territoire de la commune avec une très grande liberté, de ton, d'échanges avec le Président de la Métropole. Une liberté que je garderai tout au long de mon mandat. Sachez que tout ce que je défends ici, c'est l'intérêt des Trinitaires et que donc, quand des mesures louables pour La Trinité sont prises et sont même validées suite à nos demandes, eh bien nous les défendons. Si ça n'était pas le cas... Ma liberté est totale. Mais je suis membre de cet exécutif et effectivement, je suis fier d'y appartenir. Je suis assez fier au nom des Trinitaires, au nom de nous tous, d'avoir échangé avec le Président de la Métropole au début de ce mandat et que nous ayons été quelques-uns à obtenir son arbitrage pour que le tramway arrive à La Trinité. C'est aujourd'hui l'un des projets principaux de la Métropole Nice Côte d'Azur encore rappelé au Conseil métropolitain hier. Beaucoup n'y croyaient pas, certains étaient contre, aujourd'hui c'est un projet de 350 millions d'euros environ que la Métropole va réaliser au service de l'Est de son territoire. Dès 2023, l'année prochaine, nous allons enclencher ces travaux qui ont été soumis à concertation publique pour requalifier entièrement l'entrée de ville à partir de l'entrée sud à Riba Roussa, puis Général de Gaulle, puis Suarez, l'axe principal de la ville va être entièrement requalifié. C'est à peu près 3 millions d'euros d'argent métropolitain qui vont être engagés pour La Trinité avec des arbres là où il en manque, des trottoirs où il en manque, une piste cyclable qui requalifiera le paysage et qui permettra aussi d'être directement connecté à la Promenade des Anglais et surtout une entrée de ville digne. Voilà ce ne sont que deux exemples extrêmement marquants de l'action métropolitaine à La Trinité et effectivement avec le Président de la Métropole, nous sommes en phase sur l'idée que ce territoire métropolitain, il a un ouest et il a un Est et que l'axe historique du Paillon sur lequel d'ailleurs sont un certain nombre de projets, y compris de la Ville de Nice, cet axe historique structurant du Paillon, c'est un axe où il convient de faire remonter le développement, la qualité de vie, l'harmonie. Alors il se trouve que le site dont vous parlez, c'est-à-dire l'ancienne usine d'incinération qui va être une usine de valorisation énergétique. Ce site, il est consacré aux déchets depuis 1932. Ni vous, ni moi n'étions nés, ni nos parents sans doute. Il s'agit aujourd'hui de le transformer radicalement en une usine de valorisation des déchets, mais surtout de valorisation énergétique, c'est-à-dire de transformer des déchets en énergie qui va alimenter une grande partie du secteur de l'Est de Nice avec un remaniement architectural total et où effectivement cette forme que certains ont considéré comme une verrue va être considérablement requalifiée et surtout et ça c'était antérieur, les études qui, il y a très longtemps, avaient montré effectivement un impact environnemental significatif de cette usine dans l'histoire. Eh bien, les études aujourd'hui montrent que depuis les derniers travaux de requalification qui commencent à être maintenant anciens, eh bien il n'y a plus aucun surrisque en terme de pollution environnementale, en terme de risque de mortalité. Il n'y a pas de risque supplémentaire à vivre aux alentours de l'usine actuelle par rapport à d'autres quartiers de la Ville de Nice. Il se trouve qu'au nom de nous tous, je siège au nom de la Métropole dans la commission de surveillance de cette installation qu'on appelle la CLIS qui est présidée par le Préfet des Alpes-Maritimes, dans laquelle siègent les associations environnementales les plus pointilleuses et c'est utile, et évidemment nous regardons avec beaucoup d'attention. Et là aussi, j'y veille

tout particulièrement, j'y apprend d'ailleurs beaucoup de choses parce que vraiment il y a des scientifiques qui travaillent très précisément sur ces sujets. Mais je peux vous dire qu'aujourd'hui, il n'y a pas de risque supplémentaire et donc là ce dont parle mon Adjointe, madame FERNANDEZ-BARAVEX, c'est justement un projet de requalification, d'amélioration encore de ce site qui existe depuis 1932, depuis bientôt un siècle et donc, il serait déraisonnable de chercher à le déplacer et par contre il faut continuer de le sécuriser, de l'améliorer, de le requalifier et d'en tirer le meilleur. C'est de cela qu'il s'agit madame l'Adjointe.

Madame FERNANDEZ-BARAVEX :

Oui donc Madame ESCALIER en ce qui concerne donc cela, il y a une enquête publique qui a eu lieu du 2 novembre au 1^{er} décembre et comme ce sont des enquêtes publiques maintenant avec le numérique, il y a eu 7 observations qui ont été faites uniquement. Une observation d'une des associations qui siège aussi à CLIS et aucune des associations n'a demandé le déménagement dans les observations de cette unité. Ce qu'il faut remarquer c'est que l'unité répond de plus en plus donc, aux normes européennes et notamment au rejet de pollution atmosphérique. Il est prévu que ces normes soient, ces rejets soient 80% inférieurs à ce que demande les normes européennes, la directive, les futures directives sur les rejets atmosphériques. Je voulais aussi vous rappeler que cette unité, la capacité maximale administrative et 380 000 tonnes est que ces 380 000 tonnes par an ne sont jamais atteints. Donc, on est à peu près autour de 370 000 tonnes de déchets incinérés. Alors, il y a deux sortes de déchets, il y a ceux qui sont incinérés pour la valorisation énergétique. Donc nous avons un réseau de chaleur, un réseau d'eau chaude et un réseau électrique qui sortent donc de cette unité. Il faut savoir que le réseau de chaleur va s'étendre jusqu'à l'université de Valrose, donc il y a des travaux qui vont être en cours tout au long donc pendant quelques années, qui vont permettre de relier l'usine d'incinération aussi bien, tout ce qui est Nice-Est, l'Ariane, les Liserons, route de Turin, remonter jusqu'à la gendarmerie Lyautey et aller jusqu'à Valombrese, voilà l'objectif. Et nous non, nous on n'est pas dans ce circuit-là, mais effectivement c'est par les temps qui courent avec toutes les problématiques énergétiques, c'est vrai que c'est quand même une énergie à moindre coût, à bas coût et pour l'instant on ne pourra pas donc nous, pouvoir y prétendre ce qui est bien dommage. Mais peut-être que ça arrivera et c'est vrai que les réseaux de chaleur c'est quand même une autre façon aussi de pouvoir se chauffer ou d'avoir de l'eau chaude. En ce qui concerne donc cette demande vraiment je pense que toutes les difficultés qui sont inhérentes à cette unité sont en train d'être résolues et il y a vraiment un grand voilà, une grande attention qui a été demandée et nous, en tant que riverains, on va faire en sorte d'être respectés aussi. Voilà je voulais rajouter ceci monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Madame MEYNARD vous avez la parole.

Madame MEYNARD :

Oui je voulais juste vous indiquer, monsieur le Maire, d'être peut-être un peu plus indulgent avec les propos que vous tenez concernant la place de la Métropole au niveau de l'ancien mandat, compte tenu que votre Adjointe à l'Urbanisme aujourd'hui, était déjà Conseillère Métropolitaine à l'époque et en ce qui concerne notre vote donc, nous voterons contre, merci.

Monsieur le Maire :

Vous votez contre, j'ai bien noté. Bien, y a-t-il d'autres votes contre ? Abstention ? Pour ? Délibération adoptée.

Madame FERNANDEZ BARAVEX :

Monsieur POULET ne prendra pas part vote.

Monsieur le Maire :

Monsieur POULET ne prend pas part vote pour des raisons professionnelles et Monsieur BONNAFOUX ne prend pas part au vote pour des raisons professionnelles. Bon, il n'y a pas de mystère, voilà deux élus que

J'ai cités qui sont des agents de la Métropole Nice Côte d'Azur pour que les choses soient totalement transparentes.

Vote du Conseil :

Pour : 25

Contre : 4

Abstention : 2

Messieurs Stéphane POULET et Fabien BONNAFOUX intéressés à l'affaire ne prennent pas part au vote

~~~~~

**DÉLIBÉRATION N°27 : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN OPERATION D'ENSEMBLE SUR LES SITES SUAREZ CTM JAURES A LA TRINITE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA, LA METROPOLE ET LA COMMUNE**

***Monsieur le Maire :***

Délibération n°27 concerne la convention d'intervention foncière en opération d'ensemble avec l'Etablissement Public Foncier Régional Provence Alpes Côte d'Azur. Vous avez la parole madame l'Adjointe.

***Madame FERNANDEZ-BARAVEX :***

Merci monsieur le Maire. Donc, afin de poursuivre la collaboration initiée entre la commune l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est-à-dire l'EPF PACA et la Métropole en matière de logement, de requalification des espaces et des voiries publiques et de concourir à un aménagement urbain global cohérent et harmonieux, il est proposé de signer une convention d'intervention foncière en opération d'ensemble, c'est-à-dire en face impulsion, réalisation, sur les trois sites suivants. Ces trois sites sont donc, le périmètre du site de Suarez pour une assiette de 2019 m<sup>2</sup>, le site du site du CTM pour une assiette de 1161 m<sup>2</sup> et enfin le site de Jaurès qui est entre l'impasse des Gerles et le début de l'avenue Jean-Jaurès, pour une assiette de 2000 m<sup>2</sup>. Cette convention prendra fin au 31 décembre 2027. Elle prévoit des engagements financiers prévisionnels à hauteur de 9 millions d'euros hors taxes. Toute modification de durée, de coût ou de périmètre pour les besoins de l'opération pourra faire l'objet d'un avenant. L'EPF PACA assurera la revente des biens acquis à un opérateur dans le cadre des projets d'aménagement et de requalifications urbaines validés par la Métropole et la Commune. Un cahier des charges où la consultation sera établie en partenariat avec ces dernières. Après le choix de l'opérateur, une promesse de vente interviendra entre l'opérateur et l'EPF PACA. Les engagements de la Commune sont principalement : la garantie de rachat des biens acquis par l'EPF en cas d'inexécution de l'opération et la garantie de la gestion courante des biens acquis par l'EPF, c'est-à-dire surveillance, petites interventions d'entretien pendant la durée de la convention étant entendu que l'EPF reste responsable de la gestion des biens et des gros travaux en tant que propriétaire. Aussi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention d'intervention foncière en opération d'ensemble en phase impulsion, réalisation, sur ces trois sites, à intervenir entre la Métropole et l'Etablissement Public Foncier et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité par délégation de signature à signer cette convention ainsi que les pièces constitutives à l'exécution de la présente délibération. Je vous remercie monsieur le Maire.

***Monsieur le Maire :***

Je vous remercie madame l'Adjointe. Madame ESCALIER vous avez la parole.

***Madame ESCALIER :***

Alors une délibération qui porte encore sur plusieurs projets, comme ça c'est peut-être plus simple, on en parle qu'une seule fois. Alors d'abord nous apprenons dans le dossier que le sens unique du boulevard Général de Gaulle est acté définitivement? Il me semblait qu'en fin d'année nous devions avoir une concertation et un échange sur l'opportunité de laisser le sens unique. Alors une proposition de 150 logements en plein centre, pendant que d'autres quartiers ne sont jamais inquiétés. 150 logements entre

donc, les ateliers des services technique, Chemin de l'Olivaie, une partie entre l'immeuble du rond-point et l'entrée de la rue de l'Hôtel de Ville et un autre de l'autre côté du boulevard Suarez entre la boulangerie ACCOSSATO et la future salle des fêtes, de la future salle culturelle, pardon madame CARRIE. Alors une question, une première question. Vous détruisez Vira Souleu ? puisqu'elle est dans le périmètre qui est...

**Monsieur le Maire :**

Non, mais terminez, je vous répondrai globalement pour éviter de répondre à la petite semaine.

**Madame ESCALIER :**

Voilà. Donc, selon le dessin qui nous a été fourni, il semblerait que l'école Vira-Souleu soit détruite. 150 logements auxquels viennent s'ajouter les 60 déjà actés sur le site de la gare. 210 logements, 84 logements sociaux en locatif et en accession. Alors non pas qu'il faut ne pas faire du logement social, il faut loger les jeunes actifs, mais ce qui m'inquiète c'est la concentration des constructions. En centre-ville, vous ajoutez de la difficulté à ces secteurs déjà en tension, en surpopulation, en veille active de la part de la politique ville et c'est surtout la non-maîtrise des attributions qui demeure du ressort de la Métropole. Alors ne me dites pas que vous avez la main, ce n'est pas vrai. Nice a la main, mais pas La Trinité ou du moins 1/5, une attribution sur cinq qui revient à La Trinité, les quatre autres sont imposées par la Métropole.

**Monsieur le Maire :**

Non là, excusez-moi, mais vous dites n'importe quoi, mais j'y reviendrai.

**Madame ESCALIER :**

En juin 2021, vous nous proposiez une convention de partenariat en matière d'intermédiation locative dans laquelle la Commune s'était engagée financièrement à hauteur de 70 000 euros. Est-ce que le dispositif est toujours actif ? Est-ce qu'il est satisfaisant ? Est-ce que c'est un échec ? Est-ce qu'il serait possible d'avoir un état de ce qui a été réalisé ? Merci.

**Monsieur le Maire :**

Alors merci Madame ESCALIER. Enfin, je dis merci, mais je ne vous remercie pas quand même de dire n'importe quoi. Autant tout à l'heure, je saluais la dimension constructive de votre intervention en Commission des Finances, autant quand vous dites des contre-vérités, autorisez moi à vous dire que vous les dites. Donc, c'est exactement l'inverse de ce que vous dites qu'on est en train de faire. Cette convention avec l'Etablissement Public Foncier Régional, c'est pour soustraire la commune à la spéculation immobilière déraisonnée. Aujourd'hui si on ne fait rien, toutes les semaines, j'ai sur mon bureau une demande d'un promoteur pour acheter telle ou telle parcelle, pour y mettre tant de logements, pour le faire sans se préoccuper absolument de qui il y a à sa droite, qui il y a à sa gauche, etc., mais simplement parce que la parcelle est à vendre ou plutôt qui est allé toquer à la porte d'un propriétaire en lui proposant un gros chèque. Ça n'est pas comme ça que nous voyons l'urbanisme de la ville. C'était notre engagement : un urbanisme coordonné, harmonieux. Alors bien entendu, il y a quand même l'écume du passé, il y a un certain nombre d'endroits je pense notamment au quartier qui est situé aux alentours de la comtesse et de Fuon Dou Magistre où des échanges avec des promoteurs antérieurs ont fait que des permis de construire sont arrivés sans que nous ayons eu suffisamment la possibilité de maîtriser les choses et justement nous ne voulons plus de ça. Nous ne voulons pas que la commune soit soumise à la spéculation et comme la commune ne peut pas se permettre de payer un million d'euros à la place de l'acheteur à chaque fois qu'une parcelle se vend un million d'euros, nous avons un outil qu'a prévu un législateur qui s'appelle l'Etablissement Public Foncier, qui nous permet de préempter et donc, c'est de cela que nous parlons là, madame ESCALIER. C'est que quand dans le secteur que nous avons défini et notamment sur le boulevard Suarez et notamment sur le site des Gerles, eh bien quand il y a des ventes potentielles, eh bien nous, nous mobilisons l'Etablissement Public Foncier Régional, pour ne pas laisser faire n'importe quoi. Donc sur les parcelles qui appartiennent à la commune, vous savez là où il y avait, excusez ma voix, là où il y avait le chapiteau que nous avons déplacé et réinstallé, là où il y avait le bâtiment désaffecté et dangereux des

Gerles plein d'amiante que nous avons déconstruit en étant financé par l'État, par la Région, donc ça ce sont les parcelles communales. C'est là où nous allons construire la salle culturelle dont nous parlerons tout à l'heure, et puis il y a d'autres parcelles. Mais à côté de là où nous allons mettre notre salle culturelle qui enrichira les Trinitaires, parce qu'elle enrichira le patrimoine de La Trinité et donc elle donnera de la valeur au foncier trinitaire, eh bien nous n'avons pas l'intention de laisser faire n'importe quoi et de laisser pousser un immeuble comme un champignon sans aucune coordination et donc nous mettons en place une veille foncière pour nous donner les moyens si les appétits de promoteurs de spéculation immobilière venaient à se présenter, de pouvoir réguler. Non nous n'avons pas l'intention de raser l'école Vira Souleu comme ça. Mais un jour où nous déciderions d'un aménagement cohérent avec la salle culturelle à cet endroit-là, ne nous interdisions pas de mettre les trois classes actuelles de l'école Vira Souleu à un autre endroit pour autant qu'un aménagement harmonieux se fasse à cet endroit-là. C'est tout simplement ça. Donc là, vous êtes en train d'essayer de faire peur avec des nombres de logements. Il se trouve que quand des programmes immobiliers tels que celui qui est en train d'en sortir à La Trinité, je pense notamment à ce programme-là qui est en train de se construire en remplacement d'une station-service désaffectée depuis une vingtaine d'années, donc une station-service désaffectée et polluée puisque la cuve d'essence était toujours là. Monsieur RAZAFINDRALAMBO vous qui êtes un voisin comme moi de cet endroit. Cette station-service a été détruite. Alors bien entendu, ça fait un pincement au cœur à quelques Trinitaires qui allaient faire le plein de leur solex il y a quelques décennies, mais on ne peut pas considérer que c'était un monument historique et donc certains ont eu un pincement au cœur et puis quand même la plupart, même ceux-là, ce sont dit, je préfère rentrer dans ma ville avec un joli immeuble, dont nous avons vérifié l'architecture. Nous ne laisserons pas faire des aberrations architecturales, comme malheureusement il y en a trop eu dans le passé des trucs « grisous » qui attristent les Trinitaires. Nous essayons là, y compris en termes d'architecture, d'essayer de proposer aux architectes et aux promoteurs d'être en cohérence avec l'identité de la commune et l'immeuble dont je parle il aura une façade du rouge niçois avec des volets persienne niçois. Donc, les Trinitaires, ils préfèrent rentrer dans une ville avec un immeuble joli, plutôt qu'avec une ruine et dans ces immeubles-là, nous veillons, c'est un engagement que j'ai pris, à ce que deux tiers des logements soient du parc privé, c'est-à-dire des propriétaires. Et je peux vous dire pour discuter tous les jours avec les agents immobiliers de la commune, pour discuter tous les jours avec des Trinitaires qui veulent acheter et avec, y compris des promoteurs, que le prix du foncier à La Trinité il ne cesse d'augmenter. Alors c'est problématique pour les jeunes ménages, les jeunes actifs qui veulent se loger, mais pour les trinitaires propriétaires c'est une valorisation de leur foncier et donc je le dis, je vous l'ai déjà dit, mais j'ai l'impression que vous faites semblant de pas l'entendre peut-être pour agiter des peurs, dans chaque programme immobilier, il y aura toujours deux tiers de logement privé donc de propriétaires pour ménager les équilibres sociologiques fragiles de notre territoire qui est un rempart républicain, qui est une ville où il fait bon vivre et on ne doit pas laisser perturber les équilibres sociologiques. Vous voyez demain, je recevrai deux Sous-Préfète, la Sous-Préfète de Nice-Montagne et la Sous-Préfète en charge de la Politique de la Ville, ici à la mairie de La Trinité et je leur dirai la même chose que nous sommes attachés à préserver les équilibres sociologiques de cette ville dont nous sommes attachés à la qualité de vie, à la spécificité, où il fait bon vivre, où nous sommes à la fois à proximité de l'hypercentre du littoral, etc. et en même temps un peu à la campagne et où effectivement si on y prend garde, ces équilibres sociologiques ils peuvent être déstabilisés. C'est pour ça que même si la loi nous oblige à imposer au promoteur un tiers de logements sociaux, nous n'allons pas au-delà. Nous pourrions dire nous voulons 100% de logements sociaux. Ce serait déraisonnable. J'ai dit, il y aura toujours deux tiers de logements privés pour les propriétaires pour maintenir ces équilibres. Alors pas des riches propriétaires, ce sont soit des Trinitaires, des enfants de Trinitaires ou des jeunes actifs, des salariés d'entreprises, des fonctionnaires de l'hôpital, des fonctionnaires des grandes administrations qui vivent depuis toujours dans notre commune et qui sont constitutifs de ces équilibres sociologiques. Ça nous y sommes viscéralement attachés. Donc c'est ça que nous préservons. Sur les attributions de logements sociaux, je parle sous le contrôle de mon Adjointe en charge du Logement, nous rencontrons tous les bailleurs, tous les bailleurs sociaux. Je suis moi-même administrateur au nom de la Métropole, au nom des Trinitaires de Côte d'Azur Habitat, le plus gros bailleur social du Département. Nous avons un regard particulièrement appuyé sur les attributions. Malheureusement, ça n'a pas toujours été le cas. Effectivement

par le passé on a laissé s'installer, dans les logements sans trop y regarder, des gens où on n'était pas forcément en capacité de les accompagner socialement. Nous, nous y veillons. Alors je ne dis pas que nous y arrivons à 100%. Parfois effectivement, l'Etat, parce qu'il est attributaire de logements, va installer telle ou telle famille, mais sachez que nous siégeons. C'est mon adjointe, la Première adjointe qui y siège toutes les semaines dans ce qu'on appelle les commissions d'attribution et nous avons affecté un agent au sein du CCAS de La Trinité spécialisé sur le pôle logement qui connaît par cœur, évidemment elle a des fiches dans les dossiers, qui connaît par cœur la situation de tous les demandeurs de logements sociaux de La Trinité et qui, à chaque fois qu'il y a une opportunité de logement qui se présente, eh bien plaide dans les commissions d'attribution pour que le logement soit attribué à des gens qui bien entendu correspondent à la typologie du logement, à sa taille, à sa composition, à la composition familiale qu'il doit accueillir, au plafond de revenus qui lui est associé. Mais à deux situations égales, cet agent que nous avons affecté spécialement à cette mission, dit : « Regardez, nous nous avons cette famille de Trinitaires ou de gens qu'on connaît très très bien parce qu'on les accompagne, qu'on les connaît bien pas parce que ce sont des petits copains, qu'on les connaît bien parce que ce sont des citoyens qui sont accompagnés par les services et dont on sait qui seront en capacité d'assumer les droits et les devoirs d'un locataire de logement social et que nous connaissons leur capacité à ne pas déstabiliser les équilibres sociologiques, la tranquillité publique à La Trinité ». C'est un travail de tous les jours où nous mobilisons tous les moyens et je peux vous dire que tous les jours j'ai des Trinitaires, des enfants de Trinitaires que vous connaissez qui viennent nous voir et qui disent : « Mais voilà, mes enfants, c'est un couple de jeunes actifs, ils n'arrivent pas à se loger. Comment on fait ? » C'est eux qui doivent avoir des logements sociaux. 80% des habitants de ce département sont éligibles au logement social. Vous parlez de la convention d'intermédiation locative, c'est une réussite madame ESCALIER. Dans les derniers mois, nous avons pu conventionner pour 10 logements. Je rappelle aux Trinitaires ce que c'est l'intermédiation locative. C'est la possibilité offerte aux propriétaires de faire labelliser en logement social, les logements parfois qu'ils louent déjà. Parfois où ils ont déjà des locataires qu'ils connaissent qui sont de bons locataires depuis des années et dont ils ne savent même pas qu'ils sont potentiellement éligibles au logement social. C'est gagnant, gagnant, gagnant. Gagnant pour les locataires parce que du coup ils sont dans un loyer qui est solide, encadré, dans un logement qui est surveillé, qui n'est pas indécent, qui n'est pas insalubre, qui est sain. Gagnant pour les propriétaires parce qu'en labellisant leur logement social, ils ont des déductions fiscales, ils ont même des soutiens de la puissance publique, pas nous la Commune, mais de la puissance publique de la Métropole notamment et de l'État pour faire des travaux de rénovation. Gagnant pour la Commune parce qu'à chaque fois qu'il y a un nouveau logement labellisé en logement social dans des immeubles existants, c'est le 2 pièces à côté de chez-vous ou de chez-moi. A chaque fois qu'il y a un nouveau logement labellisé dans cette intermédiation locative, eh bien c'est autant de moins de pénalités que nous payons, que le contribuable trinitaire paye au titre de la loi SRU. Voilà quelque chose auquel nous tenons beaucoup et qui est une réussite. Voilà j'avais noté les différents sujets : l'intermédiation locative on en a parlé, le sujet des attributions qui est fondamentale, le nombre de logements où je vous invite madame ESCALIER et chacun d'entre nous à ne pas agiter des peurs et au contraire, vous qui êtes une élue constructive parfois dans les Commissions notamment, sachez être aussi un porte-parole d'éléments, de raison. Quand nos concitoyens ont peur et souvent ce sont des inquiétudes légitimes, notre rôle ça n'est pas de souffler sur les braises, notre rôle c'est de les rassurer. Vous êtes un agent public, vous êtes un élu, vous êtes quelqu'un de rationnel je crois, donc ayons ensemble à cœur de ne pas inquiéter, de ne pas souffler sur les braises, de ne pas rajouter de l'inquiétude, de la crispation dans notre société qui en vit tellement, qui n'a pas besoin de ça. Concernant le sens unique donc effectivement, nous avons mis en œuvre une procédure de concertation. Ça n'avait jamais été mis en œuvre comme ça. Nous avons présenté le projet en amont, nous l'avons soumis à concertation publique avant. Ensuite nous avons ouvert une concertation, nous avons entendu des remontées. Ce que nous entendons sur le boulevard du Général de Gaulle en sens unique, sur le positif c'est les gens qui y vivent, revivent parce que les gens vont moins vite parce que voilà, que ce soit les locataires ou les propriétaires des immeubles du boulevard général de Gaulle, nos gendarmes qui sont logés sur le boulevard Général de Gaulle et leur famille, ils nous disent : « voilà, il y a beaucoup, beaucoup moins de nuisances sonores ». Les commerçants et les clients des commerces ainsi que les usagers des services publics, nous disent : « On ne pouvait pas se garer,

désormais on peut se garer avec tous ces arrêts-minute, donc quand j'ai une lettre à aller chercher à la poste, quelques médicaments à aller chercher à la pharmacie, des sushis à acheter ou des légumes bio ou ma baguette de pain, je m'arrête, je sais que je reste moins d'une demi-heure, j'ai une place et je repars ». Et en plus, ça libère des places bleues notamment sur le parking de la gare qui était engorgé et pour les gens qui ont à se garer plus d'une heure trente, il y a plus de place. Donc c'est très positif. Dans le négatif, mais qui va être dépassé, on a constaté, même si le flux de véhicules est inférieur à auparavant et ça nous le constatons factuellement il y a moins de véhicules, par contre il y a cette difficulté d'insertion dans le rond-point puisqu'avant je veux pas être trop technique, mais quand on descend le boulevard général de Gaulle et qu'on arrive dans le rond-point des Amis de la Liberté avant vous aviez des gens qui remontaient et qui donc bloquaient le passage de ceux qui arrivaient de Suarez et donc on pouvait plus facilement s'insérer. Comme il n'y a plus ça, c'est un peu plus difficile de s'insérer dans le rond-point. Vous avez les autres qui vous passent devant. Ça, ça va se réguler avec la phase 2, celle que nous avons aussi soumise à la concertation publique c'est-à-dire l'apaisement de la circulation sur Suarez ou évidemment nous restons en double sens, mais où ces deux files, qui convergent en une en descendant le boulevard Suarez vers le rond-point et qui créent du désordre, vont être remplacées par une seule file descendante et donc ça va probablement réguler cette version dans le rond-point et si ça ne régule pas, avec nos services métropolitains, eh bien nous procéderons à des réglages. Nous n'excluons pas, par exemple un feu d'alternat qui permette à chacun de s'insérer. Résultat compte tenu de ce bilan rationnel que nous avons fait, effectivement moi qui est en charge la tête de l'exécutif de cette commune qui s'appuie sur le suffrage universel, j'ai décidé de consolider cet aménagement et de le pérenniser après la concertation publique que nous avons menée, avec les nombreux échanges que nous avons avec les citoyens et les usagers. Voilà, je pense avoir répondu à vos questions. S'il n'y a pas d'autres questions sur la délibération, oui...

**Madame ESCALIER :**

Juste voilà, revenir donc sur le sens unique très bien. On ne doit pas fréquenter les mêmes commerçants puisqu'il y en a certains qui ont une perte d'activité de l'ordre de 30% parce qu'il y a forcément moins de passage. Pour les résidents du boulevard Général de Gaulle, c'est normal c'est moins de véhicules donc ils sont contents d'avoir moins de bruit. Par contre ceux de Suarez qui en ont récupéré, ce qu'il n'y a plus sur de Gaulle, eh bien ils sont moins contents. Je reviens sur la délibération. Je ne parle pas de l'initiateur des projets, je ne parle pas de spéculation et je n'attise aucune peur. C'est aussi gentil de me rappeler que je suis fonctionnaire et élue. C'est bien 210 logements qui vont sortir de terre, donc 210 logements ce n'est pas moi qui les inventent. Quand vous nous parlez que vous voulez absolument deux tiers des propriétaires, c'est réglementaire vous ne faites qu'appliquer la loi SRU. Donc pour tout ça, moi ce qui encore m'inquiète, c'est cette concentration dans le centre-ville, même si il est nécessaire de revoir certains bâtiments, voilà. Mais encore une fois, on l'avait débattu lors du Conseil du mois de septembre, essayez peut-être de chercher d'autres secteurs où il serait possible de réaliser ces bâtiments.

**Monsieur le Maire :**

Alors je vous le redis madame ESCALIER, vraiment pour le préciser, pour que ce soit clair. Nous, nous ne construisons pas de logement.

**Madame ESCALIER :**

Non, mais on est bien d'accord.

**Monsieur le Maire :**

Nous ne construisons pas de logement.

**Madame ESCALIER :**

Non, mais c'est bien vous qui instruisez permis.

**Monsieur le Maire :**

Vous voyez, vous parlez dans cet endroit-là, quand je suis arrivé en responsabilité sur Suarez, il y avait un projet démesuré d'immeubles minables, excusez-moi d'être trivial, que nous avons bloqué et nous avons préempté et donc les logements, le nombre de logements dont vous parlez si nous n'intervenons pas il y en aurait plus et du moins bien ; parce que la spéculation immobilière est telle qu'aujourd'hui, ce sont des zones constructibles et où si on ne fait rien, l'urbanisme va être démesuré et il y aura plus de logements. Nous, nous ne construisons pas de logements, non régulons et par cette délibération grâce à notre coopération avec l'Etablissement Public Foncier Régional, nous prenons la maîtrise de l'urbanisation pour pouvoir justement harmoniser et réguler. Donc ces logements, le nombre de logements dont vous parlez c'est d'ailleurs pas de 210 c'est 150, mais sur le très long terme sur des années...

**Madame ESCALIER**

Plus les 60, plus les 60 à la gare.

**Monsieur le Maire :**

... et des années dont deux tiers de logements privés. Ce sont des logements qui permettent aussi d'alléger la tension et la spéculation immobilière et si nous n'accompagnons pas, si nous ne régulons pas, de toutes les façons ces logements se feront, il y en aura plus et du moins bien. Donc ça c'est important de le dire. Concernant, rapidement, le sens de circulation. Pour les commerçants, bien entendu je l'ai évoqué tout à l'heure, quand on est commerçant par les temps qui courent la vie n'est pas simple et donc nous avons effectivement la responsabilité de les accompagner. Mais les éléments objectifs dont nous disposons et vous conviendrez avec moi que quand vous avez une boulangerie ou un café où vous n'aviez pas d'arrêt-minute pour vous garer, où les gens pour venir chez vous devaient aller se garer à 100 mètres ou 200 mètres et du jour au lendemain, c'est le cas de deux boulangeries de la ville, du boulevard, du jour au lendemain vous avez des arrêts-minute où les gens peuvent se garer devant chez vous pour acheter leur baguette ou leur repas de midi. Eh bien, c'est une amélioration. Après évidemment loin de nous qui que ce soit autour de cette table, l'idée de dire que c'est facile pour les commerçants. Mais nous à notre mesure, nous faisons en sorte d'améliorer l'espace public pour que les conditions soient favorables au commerce. Nous sommes dans une commune où le commerce de proximité a toujours eu du mal à exister. Il y a un hypermarché, une galerie marchande qui participent probablement indirectement à la difficulté d'implantation de commerces de proximité. Nous ce que nous pouvons faire c'est réguler, améliorer l'espace public. Les centres-villes où les commerces de proximité prospèrent, ce sont des centres-villes où on peut poser sa voiture et se promener un peu, aller à pied de tel à tel commerce. C'est ce que nous essayons de créer. Vous voyez on a créé un arrêt de bus, ça a l'air de rien, il y avait un arrêt de bus provisoire qui se baladait depuis des années avec les gens qui étaient là, par terre, le caddie d'Auchan qui traînait dans un coin, etc. Bon on a fait sur le boulevard Général de Gaulle en face d'une boulangerie, un quai de bus avec un beau trottoir, avec un bel arrêt de bus, nickel en face des commerces et donc on crée là une cohérence de centre-ville. Donc à notre mesure avec ce que nous pouvons faire, nous faisons en sorte de soutenir le commerce de proximité. Ça n'est pas simple et ça n'est pas simple pour les commerçants, mais c'est ce que nous faisons. Quant à la circulation, vous disiez que le fait d'être en sens unique sur le boulevard Général de Gaulle renvoie beaucoup de voitures sur Suarez, là-aussi faisons de la pédagogie, faisons-le ensemble. Les gens qui vont vers le haut de la vallée, qui vont au Chêne Vert, qui vont à Drap, qui vont à Contes, évidemment ils doivent pas passer par Suarez et ensuite le chemin de l'Olivaie. Ils doivent passer par le boulevard Anatole France que d'ailleurs nous requalifions lui aussi, qui était un peu un « no man's land » et où progressivement nous requalifions les choses. Nous avons enlevé ce remblai, nous avons enlevé des dizaines de véhicules ventouses. Là aussi, nous requalifions. Ça n'est pas simple. Mais vous savez peut-être encore mieux que moi Madame ESCALIER, d'où nous arrivons, quelle situation nous avons récupéré et je crois que les Trinitaires constatent comment les choses s'améliorent. On parlait d'espaces publics, regardez ce que nous avons fait au rond-point Roma. Il y avait un arrêt de bus, pareil les gens marchaient comme ça sur la voie, là, devant les résidences de l'Olivaie, d'une façon indigne d'une commune comme la nôtre, d'une métropole comme la nôtre. Grâce à nos services métropolitains et nos services communaux, nous avons pu réussir à créer un trottoir. Ça n'a

l'air de rien un trottoir, mais c'est fondamental. A chaque fois que je passais comme je pense beaucoup d'entre vous, j'avais peur qu'un gamin se fasse renverser par une voiture à cet endroit-là ou une dame âgée. Eh bien, il y a aujourd'hui un trottoir. Ça n'a l'air de rien, mais c'est pas à pas, ce que nous essayons de faire pour améliorer la qualité de vie à La Trinité. Pour la délibération n°27, y a-t-il des votes contre ? Madame MARTELLO, vous avez une question.

**Madame MARTELLO :**

Ce n'est pas une question, c'est une constatation. Notre groupe nous pensons que, sans parler des problèmes de spéculation que vous évoquez où plus vous laissez construire de logements, où plus il faudra du logement social puisque c'est mécanique c'est à chaque fois 30 et quelques pour cent. Donc au niveau des pénalités, je ne vois pas ce que cela va pouvoir apporter ou réduire les pénalités, ce n'est pas possible. Et quand vous parlez des problèmes de circulation, je pense que tout le monde ici s'est retrouvé coincé le soir, il suffit de prendre la voie rapide ou tous les boulevards attenants ; à partir de 16h30 jusqu'à 19h, je plains vraiment tous les gens qui sont obligés de passer par là tous les soirs. Donc plus de logements, plus de voitures. Bon, on attend le tram c'est sûr, mais en attendant c'est compliqué.

**Monsieur le Maire :**

Bien ne polémiquons pas madame MARTELLO, mais vous étiez Première Adjointe d'une ville où si je m'en souviens bien, il y a deux ans les voies de circulation de la Vallée du Paillon n'étaient pas fluides, où les projets de logements étaient déjà-là et j'en ai trouvé de bien désordonnés. Il nous a fallu réparer d'ailleurs des projets bien désordonnés et vous le savez. Et par ailleurs à l'époque, vous étiez contre le tram. Bon, enfin si j'ai bien compris maintenant vous êtes pour, enfin on ne sait pas bien. Mais en tous les cas, le tramway qui arrivera à l'horizon 2026-2027, enlèvera 18000 véhicules par jour sur les axes de la Vallée du Paillon. Bon, vous, vous étiez contre, nous, non seulement on est pour depuis des années, mais en plus de ça, on a obtenu du Président de la Métropole qui l'arbitre. Ah vous êtes contre, voilà..., d'accord pour le train. Moi aussi je suis pour le train, mais le train il existe déjà et la preuve c'est que ça ne suffit pas. Donc nous, nous sommes pour le train, nous sommes pour le tram, nous sommes pour le bus. Nous avons d'ailleurs créé des lignes de bus et notamment une, la ligne 81 que je n'ose pas qualifier de révolutionnaire, mais en tout cas de très utile qui amène les lycéens en complément du train jusqu'à la porte d'entrée du lycée de Drap et donc nous, nous avançons c'est le cas de le dire. Délibération n°27. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 27**

**Contre : 6**

**Abstention : 0**

OOOOOOOO

**DÉLIBÉRATION N°28 : SUBVENTION ACCORDEE A L'ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT LOGIREM POUR LA REALISATION DE 23 LLS SIS 141 ROUTE DE LAGHET**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°28 concerne des subventions accordées au bailleur LOGIREM. Vous avez la parole madame l'Adjointe.

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

Merci monsieur le Maire. Donc par délibération de septembre 2022, la commune avait adopté le principe d'un subventionnement aux bailleurs sociaux lors de réalisation de programmes. Ce principe était le suivant : 3 000 euros par logement, plafond de 3 000 euros par logement, qui nous permettait en contrepartie à partir de 15 000 euros de subventionnement d'avoir la possibilité d'une attribution supplémentaire de logement. Donc concernant ce programme immobilier, nous subventionnons à hauteur de 69 000 euros et nous portons donc le nombre de logements mis à disposition au nombre de 8. Je rappelle

effectivement aussi que ces sommes sont déductibles des pénalités SRU que nous payons en raison de la carence en logements sociaux et je présente la délibération au vote.

**Monsieur le Maire :**

Je vous remercie madame l'Adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

**Madame ESCALIER :**

Bon c'est une délibération qui est un peu similaire à ce que l'on vient de débattre concernant donc le type de logements sociaux. En 2020, le conseil du 19 novembre 2020 nous avons déjà débattu sur le même type donc de projets. Vous m'aviez donné raison d'attirer votre attention sur le type de logements sociaux qui doivent être construits, que vous partagiez le fait qu'il fallait garder la main sur l'équilibre du type de logements et deux ans plus tard, eh bien on continue à avoir du PLAI qui est du logement pour les grands précaires, pour les personnes en grande précarité, pardon, et les PLUS qui sont des logements type HLM. Donc voilà, je trouve ça dommage qu'il n'y ait pas une impulsion différente pour avoir ce type de logement plus PLS, voilà type PLS.

**Monsieur le Maire :**

Donc, madame ESCALIER effectivement quand vous posez des questions, je vous suggère d'écouter les réponses. Vous évoquez ce conseil municipal de novembre 2020 et effectivement où j'avais répondu sans doute précisément . Mais soit vous n'écoutez pas, soit vous faites un peu semblant ou alors vous n'avez pas suffisamment travaillé, mais c'est pas grave on le réexplique. La loi oblige, la loi oblige donc pour tout programme immobilier, encore une fois que nous ne commandons pas, mais à chaque fois qu'il y a une demande de permis de construire pour un immeuble, il faut au moins un tiers de logements sociaux. Nous avons dit pas plus d'un tiers et dans ce tiers, il faut au moins un tiers de PLAI c'est-à-dire les logements sociaux au plafond de revenus bas. On est obligé de les imposer. On pourrait dire là aussi 100% de PLAI, non, nous, on ne va pas au-delà de l'obligation légale et donc il y a évidemment beaucoup moins de PLAI que de PLUS. Il y a beaucoup plus de PLUS qui sont les logements sociaux au plafond de revenus plus hauts qui concerne les actifs, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure. Et dans les plafonds de revenus bas, il n'y a pas seulement ce qu'on peut s'imaginer comme population porteuse de très grandes difficultés sociales. Vous voyez, moi par exemple je souhaite que nous réfléchissions, je le dirai encore demain à la Sous-Préfète, à accueillir des femmes victimes de violence. Vous voyez quand dans le cadre des violences intrafamiliales vous avez une femme qui est obligée de partir avec ses enfants qui se retrouvent à la rue, qui parfois est une salariée, très souvent. Mais qui n'a pas de revenu suffisant pour claquer des doigts et pour trouver un logement à la hauteur de ce dont elle a besoin avec sa famille pour se reloger, eh bien je veux que nous puissions participer au relogement de ces familles, de ces femmes victimes de violence qui sont des gens, des femmes comme, voilà, de familles équilibrées et insérées, mais victimes de violence. Eh bien je souhaite que nous en accueillons . Il se trouve que ce type de logement pour les femmes victimes de violence, eh bien fait partie des critères les moins exigeants, eh bien voilà, nous travaillons à cela . Nous travaillons à cela donc n'ayez pas d'inquiétude, nous n'allons pas au-delà des obligations légales en termes d'accueil des populations les plus fragiles, même si nous avons aussi la responsabilité d'accompagner les populations les plus fragiles, de les accompagner dans leur insertion et aussi dans une politique de droits et de devoirs parce qu'en fait, c'est ça le sujet. Le sujet que nous craignons tous quand j'évoque les équilibres sociologiques de la ville, eh bien c'est de ne pas avoir de déséquilibre, de ne pas avoir de familles dont les enfants ou dont les jeunes ne respectent pas l'articulation nécessaire entre les droits et les devoirs. C'est pour ça que j'ai voulu aussi, non seulement que nous renforçons l'éducation dans notre commune, que nous mettions l'éducation l'enjeu d'éducation d'excellence éducative, de culture au plus haut et parallèlement que nous renforçons notre Police Municipale pour nous doter des moyens de prévention et de répression à la hauteur de ceux qu'une commune comme la nôtre doit se doter pour faire respecter l'ordre républicain dans la commune et nous y sommes viscéralement attachés . Nos agents de la Police Municipale qui est pourvue de 14 agents. Jamais la Police Municipale à La Trinité n'a eu autant d'agents. Jamais elle a travaillé le samedi, elle travaille le samedi enfin sauf exception, elle travaillait les samedis ponctuellement. Mais nous, tous les samedis nous

avons une Police Municipale. Nous avons voulu renforcer la Police Municipale et je remercie, Major vous remercieriez l'ensemble de vos agents qui tous les jours nous protègent, qui travaillent avec les gendarmes. J'avais tout à l'heure le lieutenant PRADEL qui commande la gendarmerie de La Trinité et qui me disait combien grâce à l'action conjointe de notre Police Municipale et de la gendarmerie, nous tenons ce territoire. Hier, alors même que dans certaines grandes villes il y avait des affrontements suite au match France – Maroc, chez nous, rien, rien, rien, pourquoi ? Parce que nous avons des agents de la force publique que nous avons voulu renforcer et qui travaillent avec la gendarmerie. Voilà les équilibres de notre politique à laquelle nous tenons beaucoup. Pour la délibération n°28. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 27**

**Contre : 4**

**Abstention : 2**

*030303030303*

### **DÉLIBÉRATION N°29 : CONSTRUCTION DE LA SALLE CULTURELLE ET DE FESTIVITES – CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – CHOIX DU LAUREAT**

#### ***Monsieur le Maire :***

La délibération n°29, il me revient de la présenter. C'est une délibération importante même si elle arrive à 21h10, mais nous aurons l'occasion d'y revenir. C'était l'un des engagements principaux à l'occasion du débat public des élections municipales de 2020 que nous avons pris, celui de construire une salle culturelle et de festivités à La Trinité qu'attendent des Trinitaires depuis si longtemps dans une commune de 10 000 habitants, eh bien il en existe quasiment aucune qui n'est pas même une salle des fêtes. Nous avons décidé de la construire et de la construire pas inconsidérément, de la construire en la budgétant, en faisant en sorte que dans le budget que nous présentons au Conseil municipal, dans le budget que nous soumettons à l'Etat qui est chargé de son contrôle, eh bien il apparaisse clairement le financement de cette salle de façon pluriannuelle. Je disais tout à l'heure que le Directeur Départemental des Finances Publiques est venu dans cette salle pour saluer le redressement spectaculaire de la Commune, eh bien dans les éléments qu'il a en main, il y a la construction de cette salle culturelle qui est donc quelque chose de raisonnable, qui est donc un investissement crucial et je le disais tout à l'heure qui fera prendre de la valeur au patrimoine des Trinitaires. Et donc j'ai voulu pour ce projet tant attendu, non pas le décider dans une instance à part, j'ai voulu que nous utilisions un jury conformément à la loi et j'ai voulu que ce jury s'appuie donc sur la Commission d'Appel d'Offres. L'avantage de la Commission d'Appel d'Offres c'est qu'elle intègre des élus de l'opposition, une élue d'opposition et donc le jury s'est tenu dans une très grande transparence dans cette salle même, et là-aussi c'était un beau moment démocratique parce que la loi confie au représentant des citoyens, le rôle de décider. On aurait pu choisir d'autres procédures, se passer de la présence de l'opposition, mais je ne voulais pas de ça. Je voulais que l'opposition puisse dire oui nous y étions, au moment où ça s'est décidé nous y étions et chacun en son âme et conscience a voté. Le secret des délibérations est total, mais je peux vous annoncer le résultat. Nous avons donc retenu un groupement de maîtrise d'œuvre et une étude d'architectes dont je peux citer le nom monsieur le Directeur Général des Services. Il s'agit ce qui ne gâche rien, d'une grande étude, d'une grande agence d'architecture niçoise qui rayonne très au-delà des frontières de la Métropole Nice Côte d'Azur, mais qui est niçoise. Il s'agit de l'agence FEVRIER CARRE qui a présenté un magnifique projet que je n'ai pas le droit de présenter, mais dont je montrerai les esquisses à l'occasion de la présentation des vœux du Maire, le dernier dimanche de janvier à 15h00. Si son emploi du temps et sa santé lui permet, l'architecte sera à nos côtés pour dire quelques mots et présenter ses esquisses. Je peux vous dire qu'il s'agit d'un magnifique bâtiment qui s'insère bien dans l'architecture trinitaire méditerranéenne, chaleureux et puis très fonctionnel, exemplaire sur le plan de la consommation énergétique qui sera vraiment un beau bâtiment marquant, qui requalifiera notre paysage, qui s'insérera bien sur le territoire et donc ça n'est pas sans émotion que je dis ça parce que souvenez-vous, je me tourne vers les élus de la majorité, de l'opposition, dans cette salle du Conseil municipal nous avons tellement de fois débattu de la nécessité d'une salle de culture et de festivités à La Trinité, eh bien le projet

est lancé. Voilà, nous avons choisi l'architecte, l'année 2023 sera une année où continueront des études techniques et en fin d'année sera débuté ce chantier pour une livraison de la salle probablement en 2025. Je dis probablement parce qu'il faut toujours être prudent, mais les choses sont extrêmement bien engagées, sécurisées, transparentes, justes, budgétées. Et donc dans cette délibération, il s'agit de choisir le lauréat, le concours de maîtrise d'œuvre donc c'est un groupement qui associe un architecte et une entreprise de maîtrise d'œuvre et donc c'est au groupement conduit par l'étude d'architectures FEVRIER CARRE et Madame Jennifer CARRE qui a présenté le projet, d'être lauréat de ce magnifique et utile projet. Y a-t-il des observations, des questions ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Merci monsieur le Maire. Donc nous réitérons notre position, c'est un projet pharaonique . Nous sommes pour la construction d'une salle des fêtes ou socioculturelle, peu importe son appellation, mais pas celle-ci et pas à ce prix exorbitant. Il faut qu'on reste les pieds sur terre nous sommes à La Trinité. Nous nous abstiendrons.

**Monsieur le Maire :**

Je vous remercie. Je conteste vivement l'idée du projet pharaonique parce que je vous l'ai dit, ce projet est budgété, sainement budgété et contrairement aux grosses irrégularités des budgets antérieurs à notre mandature, il apparaît clairement de façon transparente dans la trajectoire pluriannuelle et partagé avec les services de l'État dont nous nous sommes dotés. Y a-t-il d'autres observations ? Madame ESCALIER.

**Madame ESCALIER :**

Juste une question, le projet présenté ne vise pas à obtenir un prix ? Non parce qu'on a quand même à La Trinité, un bâtiment qui a obtenu l'équerre d'argent et aujourd'hui qui est très compliqué à vivre, donc on peut entendre les attentes de l'architecte avec tout son esprit créatif, néanmoins il faut que le bâtiment soit facile à utiliser facilement vivable voilà, pour les utilisateurs. Donc c'est vrai que quand les architectes visent des prix d'architecture, derrière c'est très compliqué de faire des modifications, donc je voulais juste savoir si ça avait une visée, voilà.

**Monsieur le Maire :**

Nous avons mis au cœur du projet, du programme, ce que vous dites, c'est-à-dire le caractère fonctionnel. L'objectif de cette salle c'est que les Trinitaires s'y sentent chez eux. Il faut qu'il puisse y avoir à la fois le loto de fin d'année ou de début d'année des associations trinitaires et à la fois des spectacles d'excellence. On reviendra tout à l'heure sur la candidature de Nice capital Européenne de la culture en 2028. En 2028, il y aura à La Trinité le tramway, il y aura une salle culturelle et on peut imaginer que des spectacles d'envergure se joueront à La Trinité et que des gens viendront d'ailleurs, voir les beaux spectacles de La Trinité dont pourront bénéficier, probablement de façon privilégiée, les abonnés trinitaires par exemple. L'idée c'est que ce soit vraiment une maison de culture pour tous les Trinitaires et que ce soit fonctionnel et ça le sera. Nous parlons d'une salle qui pourra accueillir 500 places assises avec des gradins rétractables, environ 1000 personnes debout et ensuite en configuration banquet entre 300 et 400 personnes assises et je rappelle que nous gardons le chapiteau. Donc, sur ce site, nous aurons à la fois le chapiteau pour un certain nombre de manifestations, la salle culturelle, le jardin Tagnati que nous continuerons d'utiliser pour les belles manifestations d'été et aussi une cohérence entre ces différentes installations avec les aménagements que nous allons faire dès 2023 sur Suarez pour que les familles trinitaires, tous les Trinitaires de tous les âges se sentent bien dans ce secteur-là. Donc, évidemment, le caractère fonctionnel de la salle est au cœur de notre programme, après l'esthétique c'est les goûts et les couleurs. Moi j'ai trouvé ça magnifique, mais quasiment tous les membres du jury à la quasi-unanimité, il y a une forme d'évidence sur le projet qui s'est imposé. Mais peut-être que certains trouveront que c'est pas à leur goût, mais aucun bâtiment n'est tout à fait au goût de tout le monde, voilà. Au cœur du projet, nous avons mis le caractère fonctionnel, utile, rationnel. Sur cette délibération n°29 qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée et je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**

*COCOCOCOCO*

**DÉLIBÉRATION N°30 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE PREFET DES ALPES MARITIMES ET LES SERVICES ENREGISTREURS CONCERNANT LES CONDITIONS ET LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL**

***Monsieur le Maire :***

Délibération n°30, il s'agit du renouvellement de la convention entre le Préfet des Alpes-Maritimes et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social. Bon c'est en lien avec ce que nous évoquions tout à l'heure, c'est-à-dire que le système d'attribution des logements sociaux, il est extrêmement encadré, transparent et juste. Il prévoit notamment la participation de la Commune aux commissions d'attribution et l'enregistrement surtout, il est fait chez nous au CCAS par des agents sociaux spécifiques, à commencer par l'un des agents qui est en charge de la mission logement que j'évoquais tout à l'heure et donc il s'agit de renouveler cette convention formelle entre l'État et la commune. Y a-t-il des observations s'il n'y en a pas je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 31**

**Contre : 2**

**Abstention : 0**

*COCOCOCOCO*

**DÉLIBÉRATION N°31 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR L'ANNEE 2021**

***Monsieur le Maire :***

La délibération n°31 concerne la communication du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2021. Alors je parle en lien avec mon Adjointe, Conseillère métropolitaine et nous étions hier au Conseil métropolitain. Il serait laborieux de lister l'ensemble des décisions et des actions que font nos services de la Métropole Nice Côte d'Azur à La Trinité. Je dis souvent et notamment dans chacune des réunions de quartier que nous organisons que la Métropole ça n'est pas quelque chose à part, la métropole c'est nous. Il se trouve que nous sommes l'une des communes les plus importantes de la Métropole et que je suis, je l'ai dit en votre nom, Vice-Président de la Métropole. Il y a évidemment des compétences qui sont déléguées à la Métropole, compétences où la Commune ne serait pas suffisamment armée pour les exercer toute seule, compétences qui sont très bien exercées. La gestion des déchets, la gestion de la voirie, la question de l'assainissement, la question de l'eau, tout ça ce sont des compétences structurelles métropolitaines, les transports bien entendu. Donc je ne reviendrai pas sur tout ce que j'ai dit tout à l'heure sur les magnifiques projets qui sont mis en œuvre : l'arrivée du tramway, la requalification entière des entrées de Villes, tous les aménagements de transport, la création de ligne de transport. Et puis il y a le quotidien et quelques mots sur ces réunions de quartier que nous avons voulues organiser, où je vais moi-même à chacune parce que même si on connaît par cœur le territoire de la commune, aller avec les habitants plutôt que de se contenter de répondre à un courrier, aller sur place, regarder vraiment le morceau de trottoir qu'on nous montre, l'endroit où il faudrait déplacer ou pas le container à ordures, eh bien c'est extrêmement utile et c'est ce que nous faisons scrupuleusement avec les élus responsables et je salue tous les élus de mon équipe qui participent avec assiduité à ces réunions et avec les services notre Police Municipale, nos Services Techniques, nos Services Métropolitains pour pouvoir gérer ces problèmes au plus près de façon pluriannuelle. Je rappelle souvent quel est le montant du récurrent métropolitain, c'est-à-dire la somme dont nous disposons sur le périmètre des compétences de voirie pour mener à bien les aménagements du quotidien, c'est 277 000 euros. C'est à la fois beaucoup et en

même temps ça va vite, si j'ose dire. Donc plutôt que de faire à la petite semaine là-aussi, d'entendre le dernier qui a parlé lui dire : « ah ben, pas de problème, on va vous faire ce truc-là ». Non, nous nous travaillons de façon programmée et pluriannuelle. Nous listons l'ensemble des choses qu'il y a à faire, que nous enrichissons avec les réunions de travail et de quartier et ensuite nous établissons un ordre de priorité. Ce qui est le plus urgent nous le faisons en premier, ce qui est moins urgent nous le programmons. Mais tout ça en transparence, parce que notre objectif, mon objectif, c'est qu'à chaque fois qu'un Trinitaire m'interpelle dans la rue en me disant : « il y a ça à faire dans ma rue », je veux pouvoir lui dire que quand on le fera, il n'y a rien de plus urgent dans une autre rue que nous n'ayons pas fait. Le meilleur moyen d'assumer les décisions c'est de les rendre transparentes et justes et de les faire d'une façon concertée, c'est ce que nous faisons, voilà. Donc du plus petit morceau de trottoir jusqu'au plus grand projet prospectif comme par exemple le tramway, eh bien c'est cela l'action quotidienne de la Métropole Nice Côte d'Azur. Je suis moi-même Vice-Président en charge la prévention des risques majeurs. Les risques majeurs c'est une compétence fondamentale et autorisez-moi à citer une compétence, une action fondamentale que nous avons menée à bien cette année, alors non pas dans le rapport d'activité 2021 mais c'était en 2022, pour les risques majeurs nous avons enlevé ce fameux remblai d'Anatole France qui aggravait le risque d'inondabilité de la Commune. Ce remblai qui existait depuis des décennies qui était pollué, qui rétrécissait le Paillon à l'endroit de la zone Anatole France. Grâce à l'action métropolitaine, 1 million d'euros d'argent public métropolitain, eh bien nous avons enlevé ce remblai et donc nous diminuons le risque. Le Président de la Métropole est venu lui-même, à mes côtés pour que nous saluons ensemble le travail des agents qui ont enlevé ce remblai. Et aujourd'hui c'est une action là-aussi métropolitaine, concrète et où on devine aussi ce qui arrive ensuite puisque c'est au pont Anatole France qu'arrivera le tramway à La Trinité pour son 1<sup>er</sup> arrêt, le 2<sup>ème</sup> arrêt étant à quelques pas de là où nous sommes, prévu face à l'église. Y a-t-il des observations sur ce rapport qui n'est pas soumis au vote ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Est-ce que le remblai va rester tel quel ou il y a encore une partie qui va disparaître ?

**Monsieur le Maire :**

Alors le remblai effectivement, c'est une bonne question que vous posez. Les observateurs attentifs ont noté qu'il restait un merlon, c'est-à-dire un morceau de terre, là au milieu. Pourquoi, parce que et là on peut considérer que c'est une forme d'absurdité, mais mon Adjointe à l'environnement me dira que ça n'est pas une absurdité mais que c'est une exigence environnementale, les services de l'État soucieux d'environnement ont remarqué qu'il y avait sur ce remblai une herbe rare qui s'appelle la consoude bulbeuse....

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Est-ce que vos experts, ils ont vu les sacs noirs qui dépassent ?

**Monsieur le Maire :**

... qui pousse, tenez-vous bien monsieur RAZAFINDRALAMBO, qui pousse particulièrement sur les sols pollués, mais qui est identifiée comme précieuse, et donc les services de l'État ne nous ont pas autorisés à enlever la totalité. Ils nous ont demandé de garder un merlon pour que la consoude bulbeuse puisse prospérer, ne riez pas.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Ce n'est pas moi qui ris, c'est votre Adjoint.

**Monsieur le Maire :**

Oui et moi aussi, quand je l'ai appris j'ai commencé par rire et puis après on a dit bon. Mais par contre ce merlon, dès lors que nous aurons des pluies conséquentes et ça commence, là pour l'instant il y a un joli étang...

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Avec les petits oiseaux.

**Monsieur le Maire :**

... mais petit à petit, le merlon va être dissout progressivement et de toutes les façons, d'ores-et-déjà même avec le merlon, le risque d'inondabilité a été considérablement réduit par l'ablation de la quasi-totalité du remblai. Voilà, s'il n'y a pas d'autres observations, je ne soumetts pas ce rapport au vote. Il s'agit simplement d'en prendre acte et donc nous en prenons acte en nous félicitant que La Trinité est toute sa place au sein de la Métropole.

***Ce rapport ne donne pas lieu à un vote***

*COCOCOCOCO*

**DÉLIBÉRATION N°32 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR SUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS, ET LA REPONSE APPORTEE PAR LA METROPOLE**

**Monsieur le Maire :**

Délibération n°32 concerne la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la politique de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Nice Côte d'Azur pour les exercices 2015 et suivants, et la réponse apportée par la Métropole. Bon, il s'agit là effectivement d'une délibération formelle. Les conseillers municipaux ont eu à disposition ce rapport. Nous avons évoqué tout à l'heure l'action en matière de traitement des déchets et la progression permanente de la gestion de la collecte et des déchets par la Métropole, qui est un service assez bien rendu pour voyager assez régulièrement dans le pays, on peut se rendre compte que notamment pour ce qui concerne la collecte, eh bien ça n'est pas partout qu'il y a une collecte aussi structurée et aussi fréquente. Les communes qui ont récemment intégré la Métropole Nice Côte d'Azur, j'étais hier encore avec le Maire de Drap, mon ami, Robert NARDELLI et le Maire de Châteauneuf. On se félicite de la façon dont est gérée la collecte, voilà. Donc s'il y a des observations nous sommes prêts à les entendre. Y en a-t-il ? Il n'y en a pas, donc nous prenons acte.

***Ce rapport ne donne pas lieu à un vote***

*COCOCOCOCO*

**DÉLIBÉRATION N°33 : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES ET EDUCATIFS - MISE A JOUR**

**Monsieur le Maire :**

Et il s'agit d'analyser la délibération n°33. Elle aussi importante, mais qui arrive effectivement tard. La programmation pluriannuelle des investissements dans les bâtiments scolaires et éducatifs - mise à jour. Monsieur l'Adjoint aux Finances vous avez la parole.

**Monsieur GENIEYS :**

Oui, merci monsieur le Maire. Donc, cette délibération a trait à l'actualisation de l'autorisation de programme mise en place pour les travaux et la modernisation des bâtiments scolaires et éducatifs. Je rappelle que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être

engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. La commune souhaitant renforcer et augmenter ses investissements dans les écoles en 2022, en particulier sur la rénovation thermique, une augmentation de 20% a pu être inscrite sur cette autorisation de programme globale concernant les bâtiments éducatifs. Par la présente délibération, la Ville ajuste l'autorisation de programme concernée portant de 1 140 000€ à 1 360 000€ son montant global et les crédits de paiement affectés pour 2022, comme il a été dit lors de la délibération sur la décision modificative budgétaire, ont été portés à 385 339€.

**Monsieur le Maire :**

Merci Monsieur l'Adjoint. Et même s'il est tard et sans prolonger trop nos débats, insistons quand même sur cet investissement extrêmement notable, on disait tout à l'heure comment on utilise en fait concrètement le redressement de la Commune. On l'utilise pour revaloriser le patrimoine de la Commune et donc le patrimoine des Trinitaires. Et donc ça concerne l'ensemble des bâtiments communaux. Evidemment les plus importants des bâtiments communaux, ceux sont les bâtiments éducatifs, nos écoles communales. Nous avons doublé chaque année depuis que nous sommes là, l'investissement public en faveur des bâtiments communaux et je le dis une nouvelle fois, c'est une priorité pour nous parce que l'éducation c'est-à-dire la possibilité pour chaque enfant de la nation de trouver sa place dans la société future, c'est la responsabilité la plus importante que nous avons en partage et c'est pour ça que l'éducation est notre priorité n°1, madame la Première Adjointe en charge de l'Education et je vous remercie pour votre travail du quotidien dans nos écoles avec la communauté éducative, dans les conseils d'école où vous entendez chaque demande des enseignants et vous avez à cœur de la prendre en compte et de corriger, voilà. L'insuffisance de moyens qui a été accordée par le passé à nos écoles. Voilà, donc merci de cette action. Y a-t-il des observations sur cette délibération n°33 ? Pas d'observation, donc je la soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous remercie beaucoup.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*030303030303*

**DÉLIBÉRATION N°34 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE VOIRIE**

**Monsieur le Maire :**

Je passe à présent la parole à Monsieur Didier DAVID, 2<sup>ème</sup> Adjoint en charge de la Sécurité, de la Citoyenneté et de la Laïcité. Nous avons d'ailleurs fêté le 9 décembre, la journée nationale de la laïcité. Quelle valeur française et universelle, dont nous avons tant besoin, monsieur l'Adjoint, mais vous nous parlez du règlement de voirie qui est aussi quelque chose de concret et d'utile. Vous avez la parole.

**Monsieur DAVID :**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Un petit rappel. Le 30 juin 2022, la Commune a adopté la modification du règlement de voirie destinée à régler l'occupation du domaine public communal, à instaurer diverses taxes et de créer une redevance journalière pour les stands installés lors des manifestations sur la commune. Après plusieurs années d'usage, la Commune a proposé à ses habitants d'instaurer des nouvelles zones bleues de stationnement à titre expérimental. La création et le fonctionnement de ces différentes zones a permis, primo de réguler et fluidifier le stationnement, secundo d'assurer une meilleure utilisation du domaine public afin de permettre une rotation plus rapide du stationnement à proximité des commerces comme il a été dit tout à l'heure, tertio de permettre aux résidents de la zone de retrouver une utilisation optimale de l'espace public dévolue au stationnement. Le principe acté par les textes précise que l'occupation du domaine public ne peut être concédée à titre gracieux et impose le recouvrement d'une taxe. Toutefois, la Commune souhaite maintenir le fait que les services publics territoriaux de l'État et ceux des établissements indépendants ou les associations caritatives reconnues d'utilité publique en soient exonérés ainsi que les associations locales œuvrant dans

le cadre d'un projet d'intérêt collectif. Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter la modification du règlement de voirie et d'occupation du domaine public communal sur la réactualisation tarifaire annuelle de la vignette de zone bleue résidentielle, d'approuver le règlement de voirie qui est joint en annexe et d'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles pour l'application de cette nouvelle tarification merci.

**Monsieur le Maire :**

Merci Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je vais soumettre ce rapport au vote et donc, effectivement saluer le travail qui a été fait, de réflexion, d'analyse, de prévention et de répression par notre Police Municipale pour permettre de mieux réguler les stationnements, l'une des vertus majeures de l'extension des zones bleues, c'est de supprimer dans les quartiers un certain nombre de véhicules ventouses. Je l'ai déjà dit beaucoup trop d'automobilistes utilisaient la Ville de la Trinité comme un parking géant bien gardé et gratuit. Nous, nous souhaitons réserver le stationnement aux Trinitaires et c'est ce que permet l'extension de la zone bleue dans certains quartiers . Je dois dire, j'évoquais tout à l'heure les réunions de quartier, qu'à quasiment chacune des réunions de quartier où nous allons, les demandes sont plutôt d'extension de la zone bleue. Si bien que notre Police Municipale nous dit : « Mais monsieur le Maire, arriverons-nous à tout réguler ? » Oui, car nous doterons la Police Municipale des moyens nécessaires pour le faire parce que c'est un enjeu de qualité de vie, c'est un enjeu de sécurité publique, c'est un enjeu de saine occupation de la voie publique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté, je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 27**

**Contre : 4**

**Abstention : 2**

~~~~~

DÉLIBÉRATION N°35 : SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE NICE AU TITRE DE CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028 – ADOPTION DE LA CHARTE D'ADHESION

Monsieur le Maire :

Délibération n°35, nous parlons de culture et je vais donner la parole à Madame Chantal CARRIE, Adjointe à la culture. Là-aussi nous sommes sur l'une des priorités fondamentales. La culture ce n'est pas un luxe, ça n'est pas une marotte, c'est un enjeu fondamental en lien avec l'éducation, élever notre société, la rendre plus vivable, faire régresser la violence, la bêtise, l'ignorance qui sont les principaux maux qui nous affectent et qui se manifestent très concrètement par la violence, tout simplement. Madame CARRIE, vous avez la parole.

Madame CARRIE :

Merci monsieur le Maire. Effectivement c'est une heure tardive, mais on sait bien que la culture même à la télévision c'est toujours très tard le soir. Alors cette délibération concerne une adhésion à la charte pour Nice capitale Européenne de la Culture 2018 (2028). Cette candidature est sous le thème de connecter l'inattendu avec trois axes. L'axe innovation artistique, solidarité, sobriété. Dans l'axe innovation artistique proposé, il sera proposé des actions culturelles sur le territoire métropolitain, mais pas que, y compris sur le territoire Est-Riviera et y compris jusqu'au Piémont. Dans des zones de territoires moins connus sur des lieux assez inattendus avec des projets hors les murs, des expositions inhérentes et des festivals décentralisés. Dans cette option-là, La Trinité compte bien être dans cet axe-là avec d'abord sa salle culturelle qui sera livrée largement en 2028 et qui sera même en fonctionnement, qui pourra accueillir un certain nombre d'activités puisque on pourra accueillir du ballet, on pourra accueillir de la musique, on pourra accueillir du théâtre et donc on aura une scène qui pourra permettre d'avoir cette diversité culturelle, mais pas que dans la salle, y compris aussi parce que sur la Trinité on est une richesse de territoires. Des territoires et des lieux peut-être inattendus. Sachant aussi que La Trinité sera sur un axe de déplacement avec le tram. Cette ligne 5 qui se veut quand même une ligne qui va passer par un certain nombre d'équipements culturels et y compris sur l'axe Nice-Cuneo avec son train. Donc, je vous invite à adopter, à

proposer au Maire et au Conseil municipal, d'adopter l'adhésion des communes figurant dans l'annexe des documents que vous avez eu, pour soutenir la candidature de la Ville de Nice au titre de la capitale Européenne de la culture 2018 (2028) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte et toutes pièces consécutives à l'exécution de la délibération, merci.

Monsieur le Maire :

Merci madame l'Adjointe. Il est tard, mais la culture n'est pas reléguée en fin de Conseil, au contraire vous avez raison de dire que trop souvent elle est tard à la télé, mais nous, bientôt la culture ne sera plus à la télé, elle sera à La Trinité dans notre belle salle de spectacle. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER, vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Alors la volonté du Maire de Nice c'est d'étendre la coulée verte jusqu'à Vintimille s'il pouvait le faire, l'oblige à détruire donc deux bâtiments emblématiques de la Ville de Nice qui sont le théâtre national et le Palais Acropolis. Les sites de remplacement qui ont été proposés jusqu'à présent, c'est-à-dire la salle « iconic » qui tombe à l'eau, les arènes de Cimiez qui vont fonctionner entre avril et octobre, le théâtre des Franciscains qui est très en deçà de la capacité actuelle, nous permet de penser que pour l'instant, à l'heure actuelle des choses, la candidature de la capitale Européenne en 2028 elle a un peu de plomb dans l'aile. Notamment sur le plan structurel, mais sur le plan artistique parce qu'on peut quand même se dire que Nice, 5^{ème} ville de France pourrait quand même proposer davantage de programmes culturels. Il y a encore un peu de marge. Donc, en accord avec mon collègue Guy FERRANDEZ, qui connaît très bien ce dossier, qui est impliqué dans ce domaine, nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire :

Essayons de ne pas inviter les débats politiques niçois dans cette enceinte trinitaire, mais effectivement puisque nous parlons du territoire métropolitain, ce que nous souhaitons dans cette candidature c'est comme l'a très bien dit madame l'Adjointe, c'est nous insérer pleinement comme un territoire de culture. Je vous trouve pessimiste et un peu dévalorisante sur Nice, qui pourtant a été classée l'année dernière au patrimoine mondial de l'UNESCO. Quelle fierté ! Et il se trouve que, non, mais vous dites on n'a pas trop de chance en fait, j'ai l'impression que vous dites comme bon..., donc dans ce patrimoine mondial de l'UNESCO même l'Observatoire de Nice est classé, construit par EIFFEL et GARNIER. Il se trouve qu'il est en grande partie sur le territoire de la commune et que c'est notre phare que nous voyons tous les jours d'où que nous soyons à La Trinité et puis dans les autres phares, il y a le fort de la Drète qui est tellement lié à l'histoire de de notre territoire. Et entre le fort de la Drète au nord et l'Observatoire au sud, eh bien il y aura sur la rive du Laghet, notre belle salle de spectacle et de festivités et tout cela desservi par le tramway de la Métropole Nice Côte d'Azur, donc j'ai bon espoir que nous soyons l'un des cœurs battants de cette candidature dont j'espère qu'elle sera avec succès, retenue. J'étais au Congrès des Maires à Paris, j'ai eu l'occasion d'échanger avec le Maire de Montpellier avec qui j'ai des affinités parce que je trouve qu'il a une belle action républicaine et il se trouve que Montpellier est candidate au même moment, au titre de capital Européenne de la culture. Je lui ai dit que j'espérais évidemment que nous l'emporterions sur Montpellier et La Trinité prendra toute sa part, pour cela. Y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 4

03030303030303

DÉLIBÉRATION N°36 : TARIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DES SORTIES CULTURELLES

Monsieur le Maire :

Madame l'Adjointe vous enchaîne sur une délibération qui est la dernière, mais pas des moindres et qui n'est pas seulement une délibération de tarification ou de régie, mais qui est une magnifique préfiguration là-aussi de la politique culturelle que nous visons. Vous avez la parole.

Madame CARRIE :

Oui alors cette délibération, on parle de tarification, mais aussi on parle d'une action qui s'appelle les sorties culturelles. Le dernier conseil municipal, je vous avais parlé de partenariat et nous avons voté un partenariat avec la bibliothèque départementale et je vous avais dit qu'il y en aurait d'autres, donc voici les autres partenariats que nous avons faits sur lesquels nous avons travaillé pour ces sorties culturelles. Des partenariats avec les Ballets de Monte-Carlo, des partenariats avec le théâtre de Nice, le TNN, des partenariats avec le cinéma Mégarama, des partenariats avec des musées, pas que niçois, mais des musées sur notre territoire départemental. Et puis des actions qui seront dans la continuité de ces sorties culturelles, notamment théâtrales qui seront sur notre territoire trinitaire et dans la proximité. Donc, pour vous dire que quand je dis dans la proximité, c'est qu'en plus, nous aurons des troupes de théâtre qui viendront sur La Trinité même sans notre salle culturelle, mais qui viendront dans nos quartiers pour animer aussi et puis faire une offre de théâtre vraiment en proximité. Donc, ces sorties-là, aujourd'hui sur le théâtre de Nice et Monaco, on vous propose un prix de 25 euros avec le transport compris. Ce sont des tarifs qui ont été négociés. Pour les autres sorties ce seront des tarifs qui seront négociés, mais qui seront payés aux prestataires directement sur le cinéma ou au musée, sachant que ces sorties musées seront des sorties familles. Mais toutes les sorties sont des sorties familles parce que quand on parle de sorties aux Ballets de Monaco, on parle de 25 euros pour les adultes et gratuit pour les 0, enfin les 0 non on ne va pas amener les bébés, pour les 6-7 ans jusqu'à 18 ans où on a choisi vraiment la gratuité. D'abord pour les jeunes, mais aussi une gratuité pour permettre aux familles de venir ensemble sur ce type de manifestation et je pense que c'est important, voilà. Sur la question aussi des jeunes et de la gratuité, je profite aussi pour dire et pour inviter les jeunes et proposer aux jeunes Trinitaires qui ont 18 ans, vraiment de s'inscrire et d'utiliser la plateforme du ministère de la Culture pour le pass Culturel. Donc, on veut bien les accueillir à la médiathèque pour les aider à s'inscrire sur cette plateforme-là parce que c'est 300 euros pour aller aux sorties culturelles, pour faire des achats culturels et aujourd'hui, 300 euros c'est pas rien, voilà. Donc ce que je vous propose sur cette délibération et pour revenir à la tarification qui nous concerne, c'est effectivement de valider et de fixer le tarif de la régie recettes des actions culturelles tel qu'est figuré dans le tableau, c'est-à-dire 25 € prix pour les adultes et la gratuité pour les enfants jusqu'à 18 ans, merci.

Monsieur le Maire :

Très bien. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas et je vous remercie une nouvelle fois madame l'Adjointe parce que ce public des sorties culturelles qui vient renforcer le public du ciné-club que vous avez créé, qui vient renforcer le public de la médiathèque, eh bien c'est un public de Trinitaires, de toutes conditions, de toutes sensibilités qui ont un appétit culturel, qui ont accès à la culture de façon accessible financièrement et qui, d'une certaine manière préfigure nos futurs abonnés de notre salle de spectacle.

Madame CARRIE :

Tout à fait, l'idée c'est ça.

Monsieur le Maire :

Et c'est vraiment extrêmement utile. J'invite vraiment tous les Trinitaires à participer. Je crois que la première sortie qui est organisée samedi est complète une quarantaine...

Madame CARRIE :

40 personnes.

Monsieur le Maire :

... d'inscrits, qui sont inscrits. Je salue et je remercie aussi madame SARDO que j'évoquais tout à l'heure, qui est dans la salle et qui coordonne ça avec vous, madame l'Adjointe. C'est vraiment une très très belle action et je crois savoir qu'un certain nombre d'association de danse trinitaires se sont déjà saisies de ça, sont allées aux Ballets de Monte-Carlo. L'idée de faire interagir nos associations trinitaires de danse où se produisent des petites Trinitaires de toutes conditions, de tout physique, de toutes qualités techniques avec l'excellence par exemple de la danse des Ballets de Monte-Carlo, c'est vraiment quelque chose de magnifique et que nous allons accompagner et pousser. Je crois que samedi soir, il y a à la fois le spectacle de Classi-Jazz une des importantes associations de danse et je salue aussi toutes les autres et la sortie culturelle aux Ballets de Monte-Carlo. C'est un très beau symbole et je vous remercie beaucoup de ce travail. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

BBBBBBBB

Question orale :

Le Groupe « La Trinité qui vous ressemble » a formulé une question orale en date du 13/12/2022.

Monsieur le Maire :

L'ordre du jour est épuisé j'ai reçu une question orale du groupe La Trinité qui vous ressemble. Madame MARTELLO est-ce que vous souhaitez nous en faire lecture ? C'est Monsieur FORT qui nous en fait lecture, ça concerne la problématique des rats. Vous avez la parole monsieur fort pour nous parler des rats.

Monsieur FORT :

C'est exact. Bien, chers collègues nous avons été interpellés par les habitants du quartier Saint-Hubert. En effet, depuis quelques mois les lieux sont envahis par les rats. Les habitants pensent que cela est lié au déplacement des containers poubelles. Lesdits rats provoquent des ravages très conséquents sur les biens publics (containers, chaussée, murs) et sur les biens privés (voitures, clôtures, jardins, etc.). Des pièges ont été installés mais leur efficacité n'est pas démontrée. Les habitants disposent de témoignages, de photos appuyant leurs propos. Ils regrettent, ces habitants, que vous ne répondiez pas à leurs sollicitations. Il nous semble important de relayer ce soir leur rappel à l'aide. Notre question est la suivante : « comment comptez-vous régler ce problème d'envahissement de nuisibles dans le quartier Saint-Hubert ? ». Merci de nous dire quelle suite vous donnerez pour régler ce problème de salubrité publique.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur le Conseiller municipal . Alors vous commencez votre intervention par : « nous avons été alertés par les habitants du quartier de Saint-Hubert ». Il est vrai que vous aviez été alertés dès 2016 lorsque vous et vos collègues étiez en responsabilité comme adjoints et force est de constater que malheureusement, ce dossier n'a pas beaucoup avancé sous votre mandature. Nous avons pris deux mesures sur ce sujet extrêmement complexe effectivement, parce que j'ai évoqué tout à l'heure les réunions de quartier où nous nous rendons nous-mêmes, effectivement alors cela ne concerne pas toute la commune ce qui est vraiment étonnant c'est que cela concerne quelques quartiers très précisément identifiés où les containers à ordures, quand bien même on les change, quasiment du jour au lendemain se retrouvent avec des trous de cette taille parce qu'ils sont mangés par les rats qui vivent dans les talus à proximité du stade de l'Oli. Bon voilà, alors l'une des premières mesures que nous avons prise et qui était attendue depuis très longtemps et d'ailleurs les habitants nous en ont félicités, c'est de procéder à un entretien régulier et strict de la haie, enfin de demander à la Ville de Nice puisque c'est elle qui est propriétaire de ces terrains, d'entretenir la haie de cyprès du stade de l'Oli et attendez et donc des interventions extrêmement significatives ont été faites. Mais cela n'est pas suffisant. Par ailleurs, ces containers effectivement plusieurs interventions ont eu lieu. Le problème c'est que c'est un sujet pas simple parce que la dératisation renvoie

à une compétence qui n'est pas évidente. Cela n'est pas une compétence métropolitaine, ça n'est pas vraiment une compétence communale, en tout cas nous nous en sommes saisis comme une compétence communale. Et alors que certains habitants nous avaient demandé et c'est pour ça qu'on l'a fait, de déplacer le container pour voir ce que ça donnait, moi-même j'avais dit, ça risque de déplacer le problème, mais comme c'était la volonté majoritaire d'habitants on a essayé. Les containers ont été de nouveau rognés et donc j'ai demandé à nos services que nous nous dotions d'un marché public de dératization, ce qui n'avait jamais été fait depuis bien longtemps et donc nous allons aujourd'hui mandater une entreprise communale qui va dératiser pourtant sur des endroits qui ne nous appartiennent pas, mais parce que ce qui compte c'est l'efficacité pour nos concitoyens et donc nous avons d'ores-et-déjà mandaté une entreprise. Il semble que des résultats produisent leurs effets. Alors madame l'Adjointe en charge de l'environnement, nous stérilisons les chats, alors certains me disent : « Oui, mais est-ce qu'on ne devrait pas stériliser un peu moins les chats pour qu'il y ait moins de rats ? » Nous étudions ça mais c'est plus compliqué que ça. Madame l'Adjointe connaît très bien ces sujets, c'est plus compliqué que ça. Toujours est-il qu'évidemment nous avons à cœur de régler ce problème et quand bien même il est ancien et complexe, il y a d'autres secteurs. Pas tant que ça, mais il y en a d'autres. Moi-même, j'ai devant chez moi un grand nombre de containers où souvent les poubelles débordent en fin de week-end et où pourtant je n'ai jamais vu un rat, et par contre, il y a des endroits de la commune où les rats vivent dans les talus en fait, et c'est notamment le cas aussi le long du talus de la voie SNCF que nous allons là-aussi remanier avec notre projet de requalification d'entrée de Ville. Donc je vous remercie de nous donner l'occasion d'évoquer ce sujet-là. Nous nous en saisissons de façon extrêmement active. Nous échangeons sur cela plusieurs fois par mois avec les habitants qui sont excédés de cette situation qui dure depuis au moins 2016 et que, je l'espère nous allons arriver à résoudre.

Voilà ça c'était la question que nous avons reçue puisque je n'en ai pas reçu d'autres, je voulais simplement avant de conclure, porter à votre connaissance un certain nombre d'informations importantes. La première, c'est que dimanche aura lieu la finale de la Coupe du Monde. Alors on peut penser ce qu'on veut du fait que la Coupe du Monde ait été organisée dans un pays qui ne brille pas pour l'application des libertés publiques, ni pour l'application de la laïcité, monsieur l'Adjoint à la laïcité, ni pour l'application des droits des femmes, ni pour le respect des droits des travailleurs, mais il se trouve qu'il y a quelques années des décideurs ont décidé que c'était là que ce jouait la Coupe du Monde et cette Coupe du Monde a vécu, il faut le constater, une grande ferveur alimentée par le fait que notre équipe nationale dont nous sommes plus que fiers, nous amène en finale et que c'est valeureux joueurs qui portent nos couleurs et donc indirectement nos valeurs parce que quand on regarde la France du monde entier, quand on voit les trois couleurs, eh bien on sait ce que ça représente dans l'histoire : l'émancipation de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de la laïcité. Quand bien même on ne met pas des bandeaux supplémentaires, les trois couleurs de notre Nation suffisent à porter nos valeurs. Je ne dis pas que ça suffit à réparer la tragédie de tous ces pauvres bougres qui sont morts en construisant les stades, ni de l'inégalité entre les femmes et les hommes que nous combattons sans cesse à notre échelle. Mais c'est la finale de la Coupe du Monde. Des milliers, des millions de Français ont vibré comme moi, comme vous, comme nous tous, hier soir et donc nous avons décidé d'organiser non pas chaque retransmission de chaque match, mais la retransmission de la finale. J'avais dit à mon équipe et il y a dans mon équipe des élus qui eux-mêmes étaient réticents à l'idée qu'on retransmette, en disant : « Mais quoi regardez ce pays où est organisée la Coupe du Monde ». Mais nous sommes d'accord aujourd'hui pour organiser la retransmission de la finale de façon sécurisée. Il se trouve que c'est à 16 heures, à 16 heures il ne fera pas nuit donc pour le chapiteau c'était compliqué. Donc, nous avons identifié le gymnase en accord avec le Conseil Départemental, donc c'est dans les gradins, dans la salle de basket que nous retransmettrons le foot. C'est la réconciliation des disciplines. Le nombre de places est limité, je souhaite que cela soit réservé aux Trinitaires, en tout cas que les Trinitaires bien entendu soient priorités. Il y a 10 000 habitants à la Trinité et à peu près 300 places, donc chacun comprendra que nous réservions cela aux Trinitaires et parce que nous voulons le faire d'une façon extrêmement sécurisée, extrêmement structurée, j'ai demandé à nos Services techniques, de Police Municipale de travailler avec les gendarmes. J'avais encore aujourd'hui le lieutenant PRADEL de la gendarmerie, avec qui nous avons consolidé un dispositif extrêmement sécurisé et à nos services de la Vie Associative, je les salue, je vois monsieur TESSIER perché en haut de l'escalier de la

salle du conseil, qui a été chargé avec d'autres, d'organiser les inscriptions et d'ores-et-déjà sur le site de la Ville, eh bien il y a la possibilité de se préinscrire pour participer à la retransmission de la finale. Donc j'invite les familles trinitaires, j'invite les associations trinitaires, j'invite tous les Trinitaires de bonne volonté, les supporters familiaux, les gens qui ne boiront pas d'alcool, qui ne seront pas des hooligans. Il est 16h00 alors personne ne boira d'alcool, il ne s'agit pas de ça0, voilà. J'invite tous les supporters bon enfant de la Ville à s'inscrire pour cette transmission. Je proposerai même qu'il y ait une forme de concours sans récompense, mais du supporter le mieux déguisé. On favorisera les enfants les mieux maquillés, les mieux perruqués, les mieux habillés aux couleurs fières de la Nation. Donc, je les invite à s'inscrire pour cette finale de la Coupe du Monde que je l'espère, nous remporterons pour porter haut les valeurs de notre pays. Première nouvelle.

Deuxième nouvelle. Sachons quand même que samedi soir, en plus du repas du personnel, en plus du spectacle de Classi-jazz, en plus des sorties culturelles aux ballets de Monte-Carlo, eh bien il y a aussi l'élection de Miss France. Il se trouve que c'est une enfant du pays qui portera les couleurs de la Côte d'Azur, cette fois-ci pour être Miss France et on espère qu'elle va gagner. Elle a de bons atouts pour ça et donc je vous invite à la soutenir. Oui de bons atouts intellectuels et physiques, comme sont les atouts de Miss France parce que je vous signale que c'est une future consœur, elle est en troisième année de médecine. C'est une personne qui est évidemment très belle c'est ce qu'on demande à Miss France aussi et très brillante. Et donc, je vous appelle à la soutenir et à voter pour elle. C'est un vote informel, ça n'est pas un vote du suffrage universel, mais c'est un vote sur TF1. Mais votons pour elle parce qu'elle mérite de gagner et nous serions fiers qu'elle gagne, voilà. Flavie BARLA c'est la fille de l'un des entrepreneurs les plus brillants de La Trinité. Un restaurateur à la tête d'une institution que chacun connaît où se retrouvent tous les Trinitaires de toute sensibilité, etc. tout le monde le sait voilà.

Et puis dans la dernière nouvelle, je voulais souhaiter un bon anniversaire à l'un de nos collègues qui lui aussi au quotidien envoie le visage fraternel, souriant et brillant de la « trinitude », il s'agit de Charlie FERRERO qui fête ses 77 ans aujourd'hui, applaudissons-le. On dit souvent que les loisirs se font de 7 à 77 ans, mais Charlie FERRERO il ira très très au-delà. On lui souhaite de vivre jusqu'à 120 ans, comme dit la tradition. Bon anniversaire cher collègue. Vive La Trinité et bonne soirée à tous, merci et bonne fête de Noël bonne fête de Noël à tous.

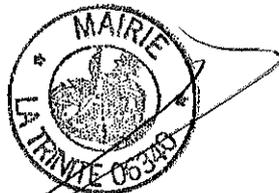
XXXXXXXXXXXX

La séance est levée à 22h05

XXXXXXXXXXXX

Fabien BONNAFOUX,

Secrétaire de séance.



Ladislav POLSKI,

Le Maire.